



CA 2022

COMPTE ADMINISTRATIF

VILLE DE LAVAL

Rapport de présentation

SOMMAIRE

1.	La section de fonctionnement	2
1.1.	Les produits de fonctionnement : une année 2022 "historique"	2
1.1.1.	Les impôts et taxes	3
1.1.2.	Les dotations et subventions	8
1.1.3.	Les produits des services et du domaine	12
1.1.4.	Les autres produits de fonctionnement	14
1.1.5.	1,7 M€ de recettes de nature "exceptionnelle"	15
1.2.	Les dépenses de fonctionnement : des charges contenues au regard du contexte inflationniste.....	16
1.2.1.	Les dépenses de personnel.....	17
1.2.2.	Les charges à caractère général.....	19
1.2.3.	Les autres charges de gestion courante	22
1.2.4.	Les charges financières.....	23
1.2.5.	Les dépenses exceptionnelles et provisions	24
2.	La dette.....	25
2.1.	Poursuite du désendettement de la Ville	25
2.2.	Une dette "sécurisée"	25
2.3.	Caractéristiques des nouveaux prêts contractés en 2022 pour 5M€.....	27
3.	les indicateurs de gestion	27
3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion	27
3.2.	Le maintien d'une CAF nette satisfaisante mais qui demeure fragile.....	28
3.3.	Une capacité de désendettement pour la première fois sous le seuil d'alerte....	29
4.	la section d'investissements.....	30
4.1.	Des investissements à la hausse	30
4.2.	Le financement des investissements.....	32
4.3.	Un niveau de fonds de roulement intéressant au 31/12/2022	33
5.	Le budget ANNEXE (BA) parking.....	34
5.1.	Synthèse financière.....	34
5.2.	Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking.....	35
5.3.	Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2022.....	35

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les produits de fonctionnement : une année 2022 "historique"

REPÈRES

FONCTIONNEMENT RECETTES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique		
	LAVAL	REGION	National
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF	1299	1300	1691
Impôts locaux	628	697	739
Autres impôts et taxes	99	83	140
Fiscalité reversée par les GFP (ou AC reversées)	68	130	312
Dotations et participations	343	267	332
Ventes et autres produits courants	139	107	114

Source DGFIP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2022

Population : 52.370 habitants

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 4 (soit 100% de la catégorie démographique) = Saint Nazaire, la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval

Nombre de Communes traitées pour la France entière : 88 (soit 97 % de la catégorie démographique)

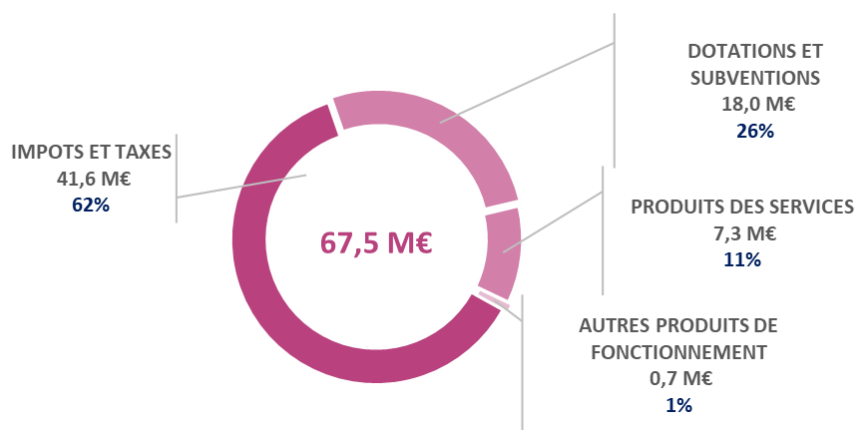
S'agissant des impôts locaux et des attributions de compensation, la Ville de Laval dispose de recettes par habitant inférieures aux autres collectivités tant régionales que nationales du fait d'une intégration ancienne dans un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Les dotations / participations et les produits des services étant en revanche supérieurs, la moyenne des recettes de fonctionnement par habitant équivaut les recettes moyennes des 3 autres collectivités identiques en terme de strate démographique des Pays de la Loire.

Ainsi, en comparaison des produits pris en compte pour le calcul de la CAF, ces derniers s'établissent à 1 299 € par habitant, similaire aux 3 autres collectivités régionales, mais très inférieurs en comparaison au plan national, à savoir 1 691 € par habitant à strate démographique équivalente.

en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVI	6 788	7 287	107%	6 351	936	14,7%
73-IMPOTS ET TAXES	40 354	41 671	103%	40 016	1 654	4,1%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 336	17 969	104%	16 744	1 225	7,3%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371	390	105%	348	42	12,1%
76-PRODUITS FINANCIERS	154	173	112%	63	110	173,1%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	38	99	258%	116	-17	-14,4%
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-63	-61	97%	-42	-19	45,8%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	64 978	67 528	104%	63 778	3 749	5,9%

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 67,5 M€ en 2022, ce qui représente une augmentation de + 5,9 % par rapport à 2021 et un taux d'exécution de 104 % du BP 2022. Au regard des chiffres des années précédentes, ce montant est exceptionnel pour la ville de Laval.

Ils se composent principalement des impôts et taxes (62 %), des dotations et subventions (26 %) et des produits des services et du domaine (11 %). Comparativement à 2021, ils représentent un produit supplémentaire de + 3,7 M€.



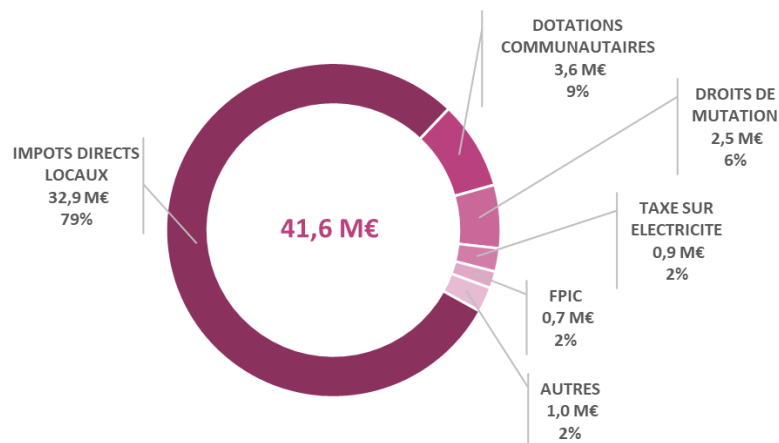
Ces + 3,7M€ sont générés à :

- **25 %**, soit + 936 m€, par les produits des services et des domaines, en lien avec une reprise des activités et à l'encaissement de recettes exceptionnelles
- **44 %**, soit + 1,654 M€, par la dynamique des impôts locaux (foncier bâti)
- **33 %**, soit + 1,225 M€, par l'évolution positive des dotations/subventions, et des subventions exceptionnelles.

1.1.1. Les impôts et taxes

en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	32 634	32 885	101%	31 661	1 224	3,9%
TAXE D'HABITATION	651	695	107%	712	-17	-2,4%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	31 881	32 067	101%	30 806	1 261	4,1%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATI	100	110	110%	116	-6	-4,9%
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIR	0	14	s.o.	29	-15	-52,5%
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	2	0	s.o.	-2	2	s.o.
AUTRES RECETTES FISCALES	3 426	4 490	131%	4 152	339	8,2%
DROITS DE MUTATION	1 913	2 547	133%	2 474	73	2,9%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	900	937	104%	925	13	1,4%
TAXE SUR LA PUBLICITE	500	825	165%	560	266	47,4%
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	0	72	s.o.	108	-36	-33,0%
DROITS DE PLACE	68	67	99%	57	11	18,8%
AUTRES	45	42	92%	29	12	42,1%
DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	3 555	3 556	100%	3 486	70	2,0%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 076	3 076	100%	3 294	-218	-6,6%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	479	480	100%	191	288	150,6%
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	678	679	100%	690	-11	-1,7%
ATTRIBUTION	739	739	100%	729	11	1,4%
CONTRIBUTION	-61	-61	100%	-39	-22	56,4%
TOTAL	40 293	41 610	103%	39 988	1 622	4,1%

Les impôts et taxes ont généré 41,6 M€ de recettes, représentant un taux d'exécution du BP 2022 de 103%. Ces recettes fiscales sont issues des impôts directs locaux (32,9 M€), des dotations communautaires (3,6 M€), des droits de mutations (2,5 M€), de la taxe sur l'électricité (0,9 M€) et du fonds de péréquation communal et communal, le FPIC, pour 0,7 M€.

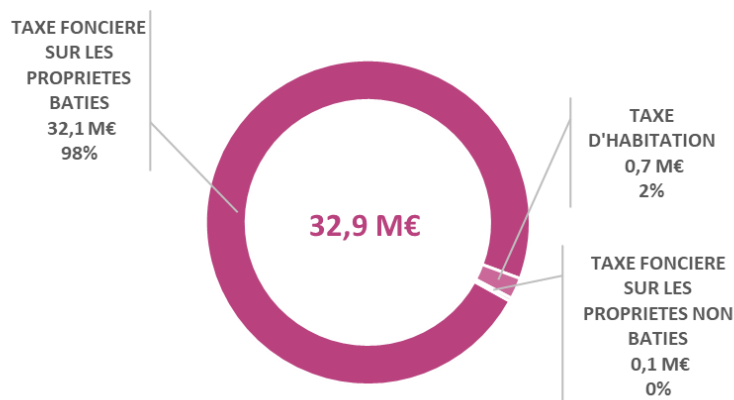


Par rapport à 2021, les impôts et taxes progressent sensiblement, de + 4,1 %. Ce dynamisme résulte de l'évolution positive de la taxe foncière sur les propriétés bâties, + 4,1 %, et du maintien en 2022 des droits de mutation à un niveau élevé, + 2,9 %.

1.1.1.1. Les impôts directs locaux

Conformément à l'engagement de mandat, les taux d'imposition des taxes foncières n'ont pas augmenté en 2022.

En 2022, le produit des taxes sur le foncier bâti (TFB) s'est élevé à 32,9 M€, représentant 98 % des impôts directs locaux de la commune. Les 2 % restants sont issus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,7 M€) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (0,1 M€).



Par rapport à 2021 où une augmentation de + 3,3 % avait déjà été constatée, les impôts directs locaux poursuivent leur progression à hauteur de + 3,9 %. Leur taux d'exécution par rapport au BP 2022 s'élève à 101 %. Le produit supplémentaire s'élève à + 1,224 M€.

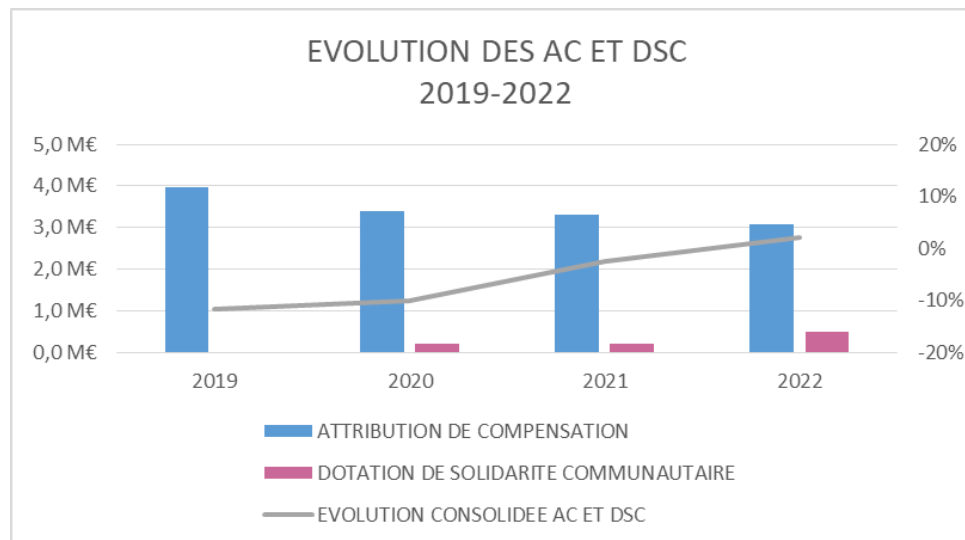
Il est à noter qu'en 2022, les impôts locaux par habitant se situent à 628 €, à un niveau plus faible que les 3 autres collectivités régionales de la même strate, 697 € par habitant, et très en deçà du niveau national, à 739 € par habitant.

1.1.1.2. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires se composent de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation a vocation à neutraliser financièrement les transferts de fiscalité et de charges. Elle évolue au gré des transferts de compétence. La dotation de solidarité communautaire (DSC) correspond au partage de la croissance de la fiscalité perçue par Laval Agglomération. C'est une dotation facultative.

Ces 2 produits progressent de manière consolidée de + 0,070 M€, soit + 2 % par rapport à 2021.



Leurs montants et modalités de calculs ont évolué en 2022, suite à la révision du pacte financier et fiscal adopté le 30 juin 2022 par le conseil communautaire. Cette révision s'inscrit dans la volonté de promouvoir et soutenir un projet de développement intercommunal équilibré et solidaire. Leurs montants sont conformes au BP 2022. Leur taux de réalisation s'établit donc à 100 %.

Ce pacte financier et fiscal fixe les cinq principes suivants.

1. Diminution libre des attributions de compensation des Communes membres de Laval Agglomération,
2. Versement révisé de la dotation de solidarité communautaire,
3. Versement dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales,
4. Mécanisme de reversement du foncier bâti économique à Laval Agglomération,
5. Mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement à Laval Agglomération.

a) L'attribution de compensations (AC)

En 2022, l'attribution de compensation est arrêtée à 3,076 M€. Elle est en diminution de - 0,218 M€ par rapport à 2021. Cette baisse résulte des :

1. - **0,053 M€** pour financement supplémentaire de la compétence eaux pluviales (EP) au titre de l'année 2022. Il est rappelé qu'il a été retenu une montée en charge progressive du transfert de cette compétence en matière d'investissement. En 2022, le cumul des charges transféré s'établit à 160 m€, ce qui correspond à 60 % de la charge EP totale fixé par la CLETC (Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges).

2. - **0,165 M€** de prélèvement pour financement du pacte de solidarité communautaire associé au nouveau calcul de la DSC (*Baisse libre de AC de 5 % pour augmenter l'enveloppe de DSC redistribuée - CLECT 19/05/22*).

b) La dotation de solidarité communautaire

Il est constaté une enveloppe de DSC attribuée à la Ville de Laval de 0,479 M€ en 2022, soit une augmentation "brute" significative de + 0,288M€ par rapport à 2021 et "nette" de + 0,123 M€ (abondement 2022 au titre des AC déduit).

Suite à la révision du pacte financier et fiscal du mois de juin 2022, une alimentation duale de l'enveloppe de DSC a donc été définie comme suit :

- Communauté d'agglomération : abondement au travers d'une enveloppe minimale de 0,5 M€ par an,
- Communes : financement via une minoration uniforme des attributions de compensation de 5%.

En 2022, cette double alimentation a permis de doter Laval Agglomération d'une enveloppe de DSC de 1 055 544 €.

Une fois rehaussée, il est rappelé que les modalités de distribution de l'enveloppe de DSC ont été, d'une part, mises en conformité avec les dispositions issues de la Loi de finance 2020 ; et d'autre part, renouvelées selon un principe de solidarité renforcée entre communes membres de l'Agglomération.

Six composantes ont fondé la distribution de la DSC dès 2022 :

- Le potentiel financier (25 %),
- le revenu par habitant (25 %),
- la part de voirie communale (10 %),
- la part de logements sociaux (10 %),
- l'effort fiscal (15 %),
- l'insuffisance d'épargne brute (15 %).

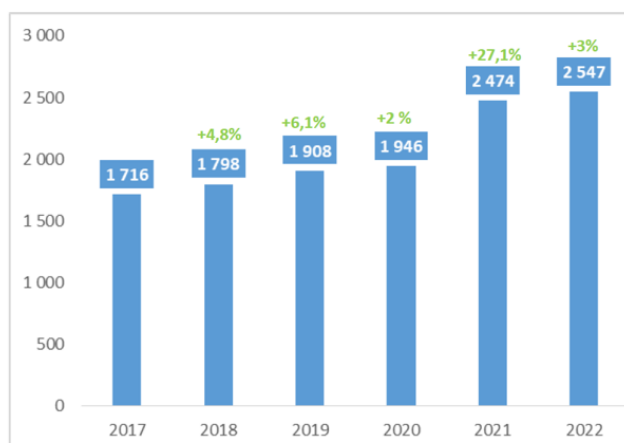
1.1.1.3. Les droits de mutation

Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) se sont élevés, en 2022, à 2,55 M€.

Par rapport à l'année 2021 où ils avaient déjà atteint un niveau historique, ils progressent encore de + 2,9 % (+ 27,1 % en 2021), les transactions immobilières étant soutenues par des taux d'intérêts encore attractifs, malgré un début de tendance haussière constatée sur le second semestre de l'année 2022.

Les droits de mutation sont, depuis plusieurs années, en constante progression. De 1,9 M€ en 2019, ils s'établissent donc à 2,55 M€ en 2022 soit une progression annuelle moyenne de + 4,9 %, semblable à celle constatée à l'échelle nationale. Il est à noter que par mesure de précaution, considérant que cette recette est directement liée à l'évolution de la conjoncture économique par définition non prévisible, le niveau de recettes prévisionnelles inscrit au BP 2022 avait été défini à un niveau beaucoup plus faible, 1,9 M€. Le taux de réalisation des droits de mutation s'élève alors à 133% au CA 2022.

EVOLUTION DES DMTO 2017 - 2022



1.1.1.4. La taxe sur l'électricité

La taxe sur l'électricité s'est élevée à 0,937 M€ en 2022. Par rapport à 2021, elle est en augmentation de + 1,4 %. L'évolution de ce produit n'étant pas maîtrisable, cette taxe avait été estimée à 0,9 M€ au BP 2022. Ce différentiel de 0,037 M€ est donc associé à un taux de réalisation de 104 %.

Après une tendance à la baisse observée entre 2017 et 2020, sa progression est redevenue positive depuis 2021 mais un léger fléchissement de cette tendance est relevé en 2022. La progression constatée en 2021 par rapport à 2020 s'établissait en effet à + 4 %.

1.1.1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est-à-dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice des moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce qui est le cas de Laval Agglomération depuis 2016.

Au niveau national, l'enveloppe 2022 pour l'ensemble intercommunal de Laval Agglomération a été arrêtée à 2 923 513 € nette (Solde entre les Prélèvements et Reversements), soit - 56 144 € (-2% environ) comparativement à 2021.

Par délibération en date du 3 octobre 2022, le conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé une répartition dérogatoire du FPIC basée sur une baisse d'enveloppe de 2 %, à parité entre Laval Agglomération et ses communes membres.

En 2022, l'attribution du FPIC nette s'est élevée à 0,679 M€. Par rapport à 2021, elle est en légère diminution de - 2 %, soit - 0,011 M€, en traduction de la délibération susvisée. Son taux de réalisation 100% est donc conforme au BP 2022.

1.1.1.6. La taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE)

En moyenne, la taxe communale sur la publicité extérieure rapporte à la ville de Laval une recette annuelle de 0,5 M€. En 2022, il est constaté un niveau inédit de recettes de 0,825 M€.

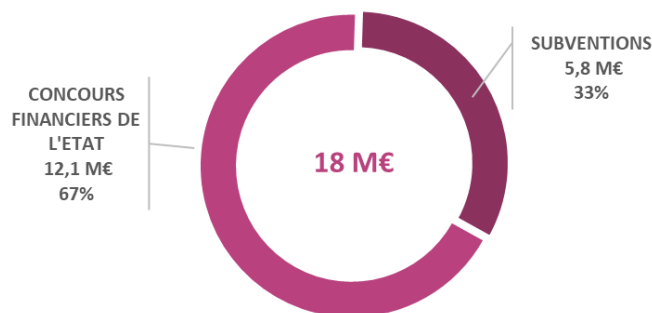
Ce supplément de recette est exceptionnel. Il résulte des rattrapages de facturation suite aux contrôles réalisés par la direction des finances.

Le taux de réalisation de cette recette au regard du BP 2022 s'établit donc à 165 %.

1.1.2. Les dotations et subventions

en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	12 109	12 121	100%	11 811	310	2,6%
DOTATION FORFAITAIRE	7 607	7 608	100%	7 583	24	0,3%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	2 280	2 280	100%	2 156	124	5,7%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	800	801	100%	800	0	0,1%
COMPENSATION TAXE D'HABITATION	0	0	s.o.	0	0	#DIV/0!
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	1 416	1 417	100%	1 264	152	12,1%
FCTVA	6	17	276%	7	9	125,4%
SUBVENTIONS	5 177	5 848	113%	4 933	915	18,5%
PETITE ENFANCE	2 384	2 707	114%	2 253	453	20,1%
ENFANCE JEUNESSE	1 774	2 042	115%	1 722	320	18,6%
VIE DE QUARTIER	101	150	150%	105	45	43,1%
ACTIVITES CULTURELLES	182	123	68%	131	-8	-6,2%
GYMNASES	94	83	89%	87	-4	-4,3%
ETAT CIVIL (COMEDEC)	10	66	663%	53	13	25,4%
SANTE ET CENTRE DE VACCINATION	342	343	100%	299	44	s.o.
APPRENTISSAGE	0	18	s.o.	21	-3	s.o.
RBT FRAIS DE SCOLARITE	32	14	s.o.	0	14	s.o.
ILLUMINATIONS	33	41	s.o.	0	41	s.o.
AUTRES	226	260	115%	262	-1	-0,5%
TOTAL	17 286	17 969	104%	16 744	1 225	7,3%

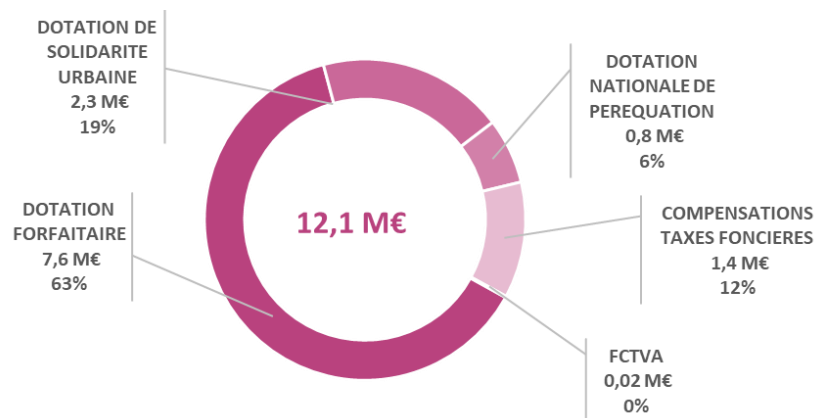
Les dotations et subventions ont atteint, en 2022, 18 M€ et se composent des concours financiers de l'Etat (12,1 M€) et des subventions (5,8 M€).



Par rapport à 2021, elles sont en forte augmentation de + 1,225 M€, soit + 7,3 %. Globalement, leur taux de réalisation s'élève à 104 % au regard du BP 2022.

1.1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat se composent principalement de la dotation forfaitaire pour 63 % (7,6 M€), de la dotation de solidarité urbaine pour 19 % (2,3 M€), de la dotation nationale de péréquation pour 6 % (0,8 M€) et des compensations des taxes foncières pour 12 % (1,4 M€).



Les concours financiers de l'Etat évoluent en 2022 de + 2,6 %. La forte progression de la DSR, + 5,7 %, correspondant à un produit supplémentaire de + 124 m€, explique cette progression.

- **La dotation forfaitaire**

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'Etat. Elle a représenté 7,61 M€ en 2022.

Elle dépend de l'évolution de la population de la commune. Ainsi, les baisses successives du nombre d'habitants à Laval se sont traduites par une baisse de la dotation ces dernières années. En 2022, la ville de Laval stabilise le nombre de ses habitants à 53 152, soit + 211 par rapport à 2021.

Par ailleurs, cette dotation fait l'objet d'un écrêtement qui a vocation à renforcer la péréquation. Le montant de cet écrêtement est alors fonction de la population et de la richesse fiscale de la commune.

Ces deux facteurs ont conduit à une stabilisation de la dotation à + 0.3 % en 2022.

- **La dotation de solidarité urbaine**

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est une dotation dont la vocation est une péréquation entre les communes. Elle repose sur un indice synthétique représentatif des recettes et charges de la collectivité en se fondant sur :

- la richesse financière de la collectivité mesurée par le potentiel financier,
- la part de logements sociaux,
- la part de bénéficiaires des A.P.L.
- le revenu imposable moyen de la population ;
- l'effort fiscal.

L'indice synthétique permet de classer les différentes collectivités de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laval se situe en 2022 en progression au 333^{ème} rang au niveau national (2020 où elle était située au 350^{ème} rang, 2021 au 341^{ème} rang). Les indicateurs justifiant une péréquation nationale solidaire se maintiennent voire progressent quelque peu.

En effet, en 2022, il est constaté :

- une baisse du potentiel financier par habitant des communes métropolitaines de plus de 10.000 habitants, 1 308,18 € contre 1 316,97 en 2021 ;
- une légère augmentation du nombre des logements sociaux 7155 contre 7132 en 2021 ;

- une baisse du revenu imposable par habitant qui s'établit à 13 833 € en 2022 contre 13 849 € en 2021, même si globalement, le revenu total imposable des habitants de Laval progresse en 2022, 724 471 003 €, contre 723 019 279 € en 2021.
- une progression de l'indicateur effort fiscal : 1,37 contre 1,35 en 2022.

La dotation est alors fixée à 2,28 M€, en progression de + 5,7 % par rapport à 2021 et correspond à un produit supplémentaire de + 124 m€ comme précédemment exposé.

- **La dotation nationale de péréquation**

La ville de Laval est éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majorée de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10 % ni augmenter de plus de 20 %.

Pour la ville de Laval, la réforme avait eu un impact très favorable faisant que depuis cette date, la dotation progressait chaque année de 20%.

En 2022, aucune progression n'est constatée, le produit encaissé s'élève à 0,801M€, identique à 2021 (2021 qui avait connu une progression de + 9,1%).

Il est à noter que les montants DGF et de la DSU étant conformes au BP 2022, leur taux d'exécution s'élève à 100% chacun.

- **Les compensations des taxes foncières**

La ville de Laval bénéficie de différentes compensations fiscales au titre des taxes foncières :

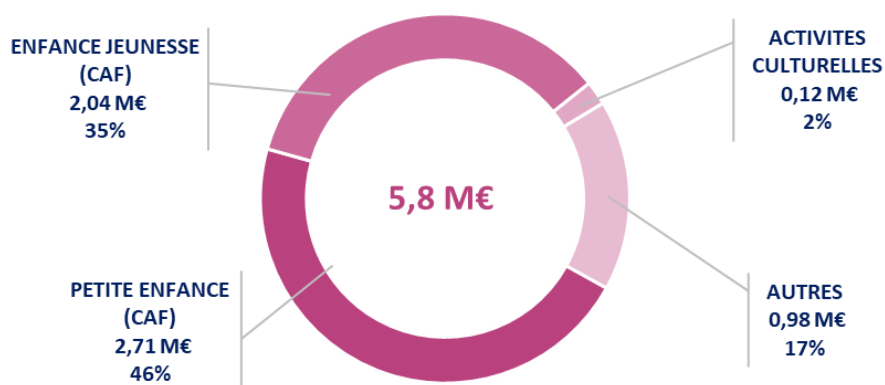
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des personnes âgées de condition modeste qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situés dans les quartiers prioritaires de la ville pour lesquels est appliqué un abattement de 40%,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des commerces situés dans les quartiers prioritaires de la ville qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant perçu des prêts aidés (PLAI, PLUS) qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier non bâti des terres agricoles qui bénéficient d'une exonération de 20%.

Ces dernières se sont élevées à 1,417 M€ en 2022. Elles représentent une recette supplémentaire de +0,152 M€ comparativement à 2021.

1.1.2.2. *Les subventions*

Les subventions perçues s'élèvent à un niveau important, à savoir 5,8 M€ et concernent essentiellement la petite enfance pour 46 % (2,71 M€), l'enfance jeunesse pour 35 % (2,04 M€) et 17 % de subventions diverses (0,98 M€), dont le centre de vaccination pour 0,343 M€.

Répartition des subventions 2022



Par rapport à 2021, les subventions sont en augmentation de + 18,5 % mais sur les 0,915 M€ de subventions supplémentaires constatées en 2022, 0,730 M€ sont des recettes à caractère exceptionnel et ne seront pas reproductibles pour les années à venir.

Ces subventions supplémentaires n'ayant pas été prévues au BP 2022, le taux de réalisation des subventions s'élève à 113 %.

Ce caractère exceptionnel des subventions s'expliquent par 2 principaux facteurs :

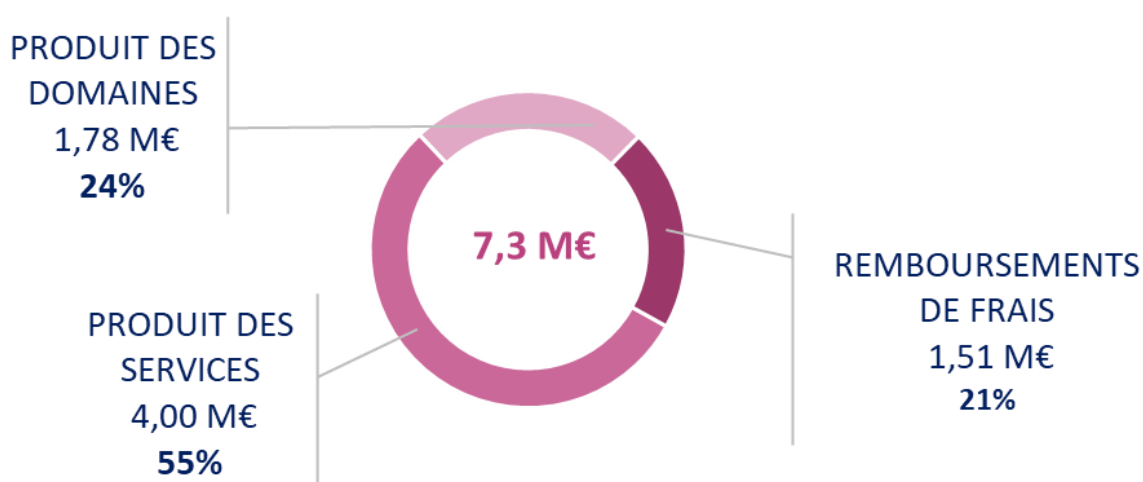
1. Il restait encore à percevoir des subventions "COVID" en 2022 de 0,481M€ (0,303M€ de l'Etat et 0,178 M€ de la part de la CAF.
2. Le versement tardif de la totalité du Bonus territoire 2021 en 2022 suite au passage du CEJ (contrat enfance jeunesse) en CTG (contrat territorial global), soit + 0,249 M€.

En retraitant ces 0,73M€ de subventions à caractère exceptionnel, la progression des subventions 2022 nette comparativement à 2021 s'établit à + 3,7 %.

1.1.3. Les produits des services et du domaine

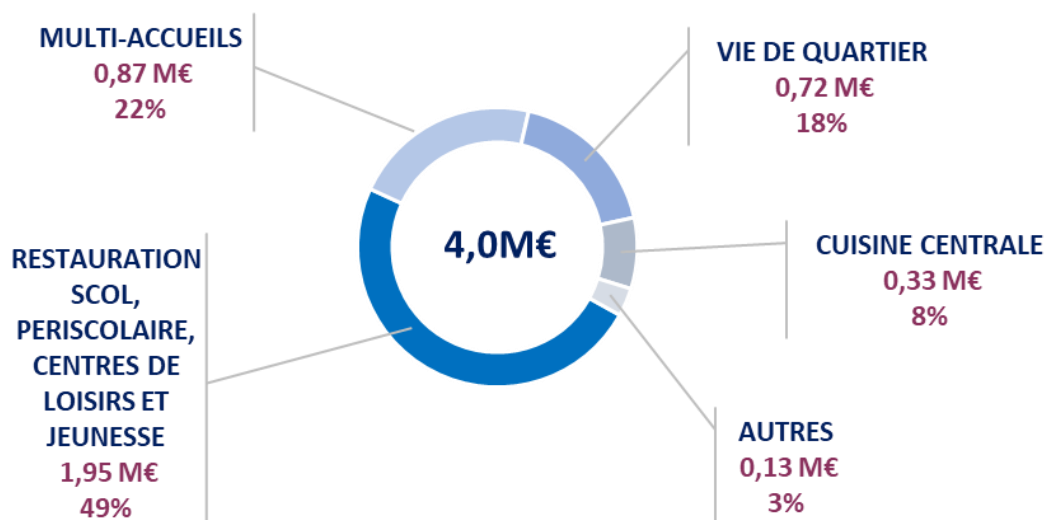
en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
PRODUIT DES SERVICES	3 653	4 000	109%	3 207	793	24,7%
RESTAURAT [®] SCOL, ACCUEIL PERISCO, CENTRES	1 729	1 951	113%	1 449	502	34,7%
MULTI-ACCUEILS	814	870	107%	572	298	52,1%
VIE DE QUARTIER	675	719	107%	723	-4	-0,5%
CUISINE CENTRALE	320	329	103%	315	14	4,3%
ACTIVITES CULTURELLES	37	22	59%	67	-45	-67,6%
AUTRES	79	108	137%	81	28	34,4%
PRODUIT DES DOMAINES	1 598	1 777	111%	1 728	49	2,8%
STATIONNEMENT	1 340	1 393	104%	1 305	88	6,8%
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	158	247	156%	260	-14	-5,2%
CONCESSIONS CIMETIERES	100	137	137%	160	-23	-14,3%
AUTRES	0	0	#DIV/0!	3	-3	-98,9%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 536	1 510	98%	1 415	94	6,7%
LAVAL AGGLOMERATION	1 163	1 162	100%	1 033	129	12,5%
ASSOCIATIONS	191	147	77%	211	-64	-30,2%
SPAT	36	40	110%	72	-32	-44,5%
BUDGETS ANNEXES	0	0	s.o.	0	0	s.o.
CCAS	61	58	95%	64	-6	-8,9%
LMA	0	0	s.o.	0	0	s.o.
THEATRE	8	6	81%	9	-2	-25,5%
FOURRIERE	55	66			66	
AUTRES	23	30	130%	27	3	11,4%
TOTAL	6 788	7 287	107%	6 351	936	14,7%

Les produits des services et du domaine se sont élevés en 2022 à 7,3 M€, selon la répartition suivante : produits des services 55 % (4 M€), produits des domaines 24 % (1,78 M€) et remboursements de frais 21 % (1,51 M€).



1.1.3.1. Les produits des services

Les produits des services se composent principalement des recettes des secteurs périscolaire et jeunesse à 49 % (1,95 M€), des multi-accueils à 22 % (0,87 M€), de la vie de quartier à 18% (0,72 M€) et de la cuisine centrale à 8 % (0,33 M€).



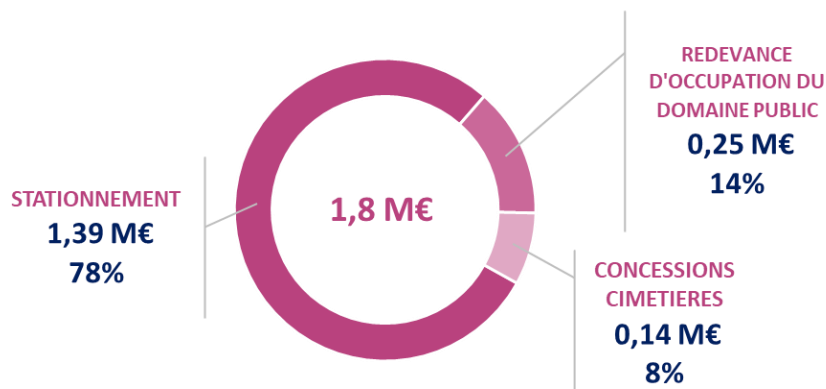
Les produits des services sont en progression de 24,7 % comparativement à 2021, ce qui est remarquable. Le produit supplémentaire constaté en 2022 s'établit à + 0,793 M€ par rapport à 2021. Ce niveau d'augmentation n'ayant pas été prévu au BP 2022, le taux d'exécution de ces recettes s'élève à 109%.

Ces résultats très satisfaisants sont à relativiser. En effet, en 2022, il a été facturé 0,514 M€ de recettes qui auraient dû être établies sur l'exercice comptable 2021. Ce retard est lié au temps de mise en œuvre du nouveau logiciel de facturation Maelys.

La reprise des activités correspond à un produit supplémentaire global net de 0,279 M€ (0,793M€ -0,514M€) soit une évolution de + 8,7 %, ce qui demeure significatif.

1.1.3.2. Les produits des domaines

Les produits des domaines se composent principalement des recettes de stationnement pour 78 % (1,39 M€) au titre de la redevance et du forfait post stationnement. Viennent s'ajouter les concessions des cimetières pour 8 % (0,14 M€) et les redevances du domaine public pour 14 % (0,25 M€) payées par les opérateurs pour leurs réseaux (Enedis, GRDF, Orange,...) et les chantiers lorsqu'ils empiètent sur le domaine public (échafaudages,...).



En 2022, ces produits s'élèvent au total à 1,8 M€, ce qui correspond à un produit supplémentaire global de + 0,049 M€ et une progression de + 2,8 % par rapport à 2021. Cette évolution favorable est générée par une augmentation des recettes de stationnement de + 0,088 M€ qui vient compenser les autres baisses de produits constatés au regard de l'année 2021 (redevances pour occupation du domaine – 0,014 M€ et des concessions de cimetière - 0,023 M€).

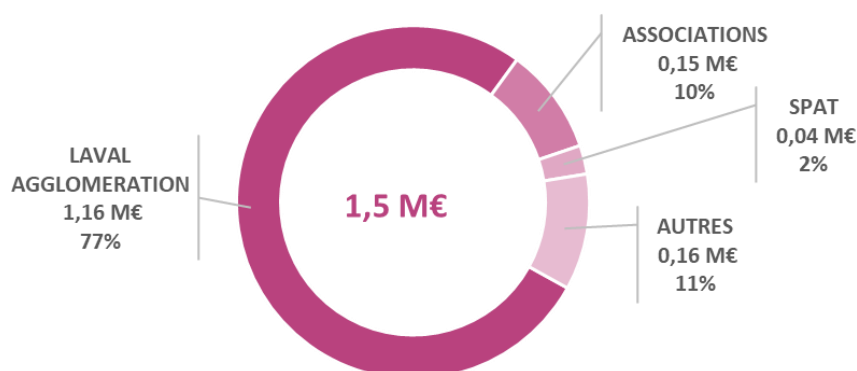
Il est à noter le taux significatif d'exécution du produit des domaines, 111%, les prévisions de recettes 2022 ayant été moins optimistes, principalement concernant les redevances d'occupation du domaine public où le BP prévoyait une recette de 0,158 M€ au regard des réalisations passées, alors que le CA 2022 affiche au final une recette de 0,247 M€, un peu plus faible, -5,2%, que le CA 2021

1.1.3.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais se composent à 77% des remboursements par Laval Agglomération, 1,16M€, et notamment :

- Personnel mis à disposition (urbanisme, sport, cabinet etc) : 312 m€
- Frais Eaux pluviales : 331 m€
- Divers (carburant, Taxes foncières, téléphone etc) : 520 m€.

S'y ajoutent à hauteur de 10%, les remboursements par des associations (0,15 M€) essentiellement pour la mise à disposition de personnel communal. A noter également la mise à disposition du médecin du travail au SPAT (santé professionnelle des agents territoriaux) pour 0,04 M€, les frais engendrés par le recours à la fourrière, 0,06 M€

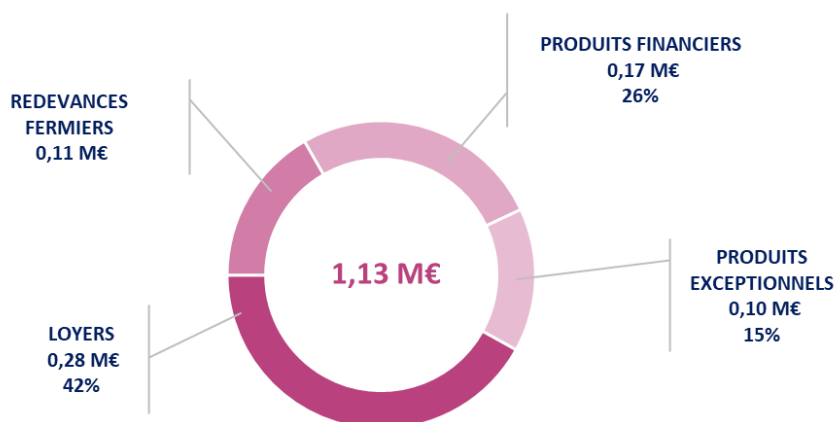


Par rapport à 2021, ils augmentent de + 0,094 M€, soit + 6,7 % du fait d'un remboursement de frais liés plus important de Laval Agglomération, de + 0,129 M€ par rapport à 2021 (+12,5%).

1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
TRAVAUX EN REGIE	0	0	#DIV/0!	254	-254	-100%
LOYERS	259	276	106%	300	-24	-8%
REDEVANCES FERMIERS	111	110	99%	150	-40	-26%
PRODUITS FINANCIERS	154	173	112%	68	105	155%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	38	99	260%	64	35	56%
AUTRES	0	0	s.o.	1	-1	-100%
TOTAL	563	658	117%	835	-177	-21%

Les autres produits de fonctionnement s'élèvent à 0,7 M€ et se composent des loyers perçus (0,28 M€), et des redevances des fermiers (0,11 M€) dont 0,1 M€ au titre du chauffage urbain et 0,01 M€ au titre des commerçants de la Halle St Louis.



Les redevances des fermiers et les loyers sont en diminution par rapport à 2021, -177 m€, soit une évolution négative de – 21%. Il est à noter que les prévisions budgétaires 2022 intégraient déjà une baisse de ces produits plus significative. De ce fait, le taux d'exécution s'élève à 117% au regard du BP 2022.

Les produits exceptionnels sont en augmentation, + 0,035 M€ du fait de la progression des indemnisations de sinistres.

Il est également à noter le niveau significatif des produits financiers qui s'établissent à 0,173 M€, soit + 0,105 M€ comparativement à 2021 (+ 155%). Sur ces 0,173 M€ de produits financiers, 0,133 M€ correspondent au solde de l'indemnité versée par l'Etat concernant l'emprunt classifié à risque. Ce montant de recettes ne sera donc plus perçu à l'avenir.

1.1.5.1,7 M€ de recettes de nature "exceptionnelle"

Pour disposer d'une vision "juste" du CA 2022, il convient de retraiter les produits de nature exceptionnelle conformément aux points suivants :

- 1.1.1.6 TLPE : - 0,3 M€ (rattrapages de facturation)
- 1.1.2.2. Subventions : - 0,73 M€ (subventions COVID et CAF relatives à l'année 2021)
- 1.1.3.1 Produits des services : - 0,514 M€ (produits de l'année 2021 enregistrés sur l'exercice comptable 2022)
- 1.1.4 : Autres produits de fonctionnement : - 0,133 M€ de produits financiers

Soit un total théorique de 1,677 M€ de produits de nature exceptionnelle.

1.2. Les dépenses de fonctionnement : des charges contenues au regard du contexte inflationniste

REPÈRES

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique		
	LAVAL	REGION	National
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CAF	1094	1088	1471
Charges de personnel (montant net)	677	632	872
Achats et charges externes (montant net)	227	255	305
Charges financières	49	23	30
Subventions versées	89	129	133
Contingents	18	18	93

Source DGFiP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2022

Population : 52.370 habitants

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 4 (soit 100% de la catégorie démographique) = Saint Nazaire, la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval

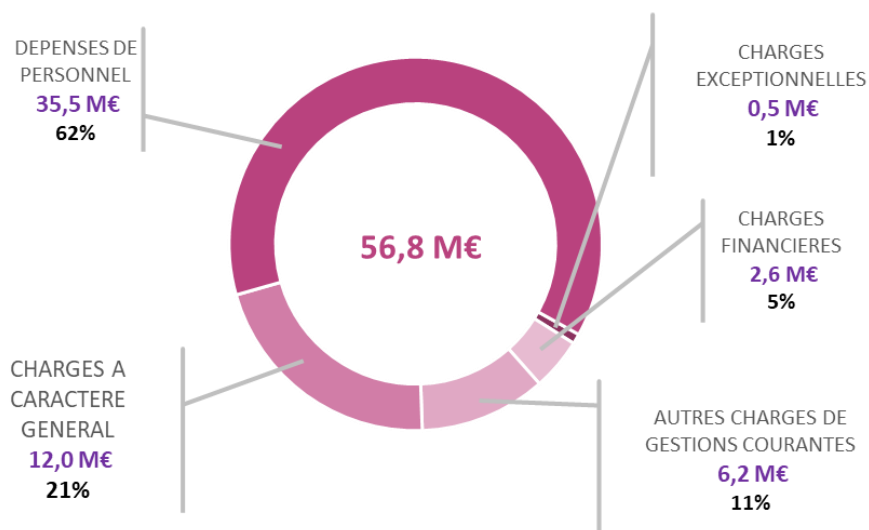
Nombre de Communes traitées pour la France entière : 88 (soit 97 % de la catégorie démographique)

en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 558	12 025	96%	11 214	811	7,2%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 000	35 734	99%	34 602	1 132	3,3%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 412	6 233	97%	6 108	125	2,1%
66-CHARGES FINANCIERES	2 599	2 566	99%	2 636	-69	-2,6%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	584	500	86%	610	-110	-18,0%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-175	-258	148%	-167	-91	54,8%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	57 978	56 801	98%	55 003	1 798	3,3%

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 56,8 M€ en 2022.

Les dépenses réelles prises en compte dans le calcul de la CAF s'élève à 1 094 €/par habitant pour la ville de Laval, soit un montant quasiment comparable aux 3 autres collectivités régionales de strate équivalente, mais à un niveau inférieur à la moyenne nationale de la strate, 1 471 €.

Elles se composent à 62 % des dépenses de personnel (35,5 M€), à 21 % des charges à caractère général (12 M€), à 11 % des autres charges de gestion courante (6,2 M€), à 5 % des charges financières (2,6 M€) et 1 % des charges exceptionnelles (0,5 M€).



Par rapport à 2021, elles sont en augmentation de + 1,8 M€ en 2022, soit + 3,3 %. Comparativement au BP 2022, leur taux de réalisation s'élève à 98 %, représentant un différentiel entre le BP et le CA 2022 de 1,177 M€.

Cette progression des charges d'1,8 M€ est principalement générée à :

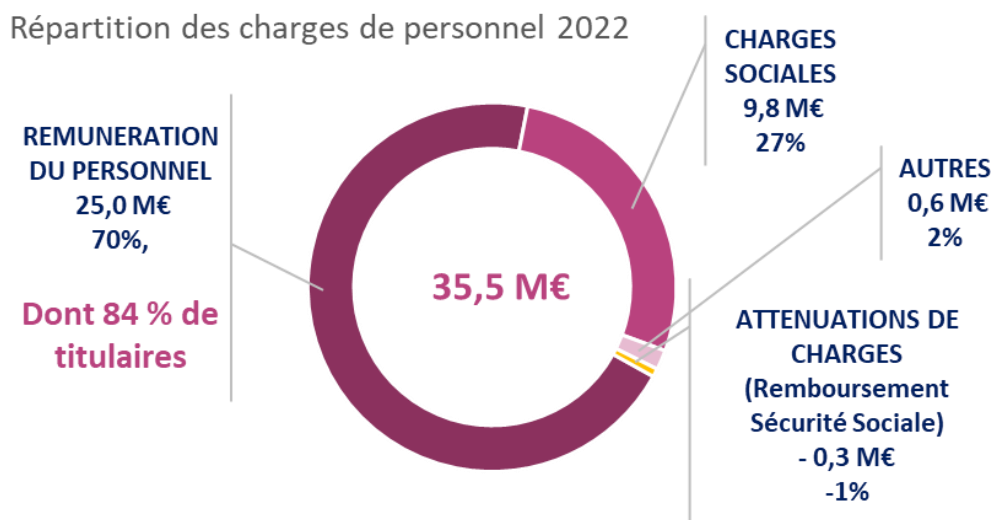
- 63 % par la progression des charges de personnel (+ 1,1 M€)
- 45 % par l'évolution des charges à caractère général (+ 0,8 M€)
- 7 % par les autres charges de gestion courante (+ 0,125 M€)

que la baisse des autres postes de charges de -15 % représentant un total – 0,270 M€ de charges ne parvient pas à compenser.

1.2.1. Les dépenses de personnel

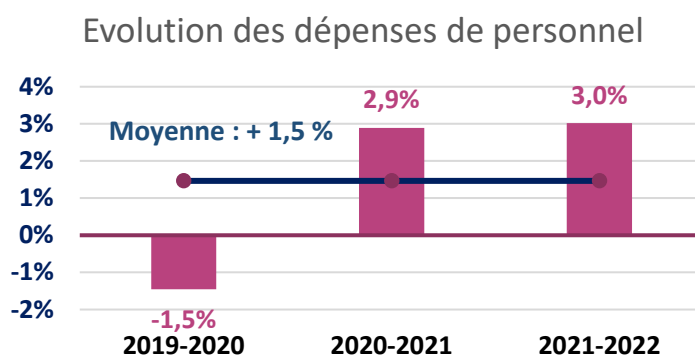
en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
REMUNERATION DU PERSONNEL	24 988	25 030	100%	24 008	1 022	4,3%
PERSONNEL TITULAIRE	20 980	20 914	100%	20 144	769	3,8%
PERSONNEL NON TITULAIRE	4 101	4 196	102%	3 951	246	6,2%
APPRENTIS	82	87	107%	80	8	9,8%
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-175	-168	96%	-167	-1	0,7%
CHARGES SOCIALES	10 079	9 828	98%	9 710	118	1,2%
COTISATIONS URSSAF	4 085	3 982	97%	3 937	45	1,1%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 634	5 543	98%	5 423	120	2,2%
COTISATIONS AUX ASSEDIC	159	164	103%	156	8	5,3%
COTISATIONS AU CNFPT	186	196	105%	181	15	8,3%
AUTRES	15	34	226%	14	20	144,7%
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	0	-90	s.o.	0	-90	
AUTRES	758	618	82%	717	-99	-13,8%
MEDECINE DU TRAVAIL	154	127	82%	173	-46	-26,4%
PERSONNEL EXTERIEUR	437	419	96%	460	-41	-8,9%
REPAS DES AGENTS	147	44	s.o.	49	-5	-10,3%
CAPITAL DECES	20	28	139%	35	-8	-21,4%
TOTAL	35 825	35 476	99%	34 435	1 041	3,0%

Les dépenses de personnel, qui s'élèvent en 2022 à 35,5 M€, se composent à 70 % de la rémunération des agents, 25 M€, à 27 % des charges sociales, 9,8 M€, à 2%, 0,6 M€ de charges de personnel "autres" comprenant la médecine du travail, 0,13 M€, les personnels mis à disposition par Laval Agglomération, 0,42 M€, la participation aux repas des agents, 0,04 M€, et le reversement du capital décès, 0,03 M€.



Au compte administratif ces dépenses sont en hausse de + 3% par rapport à 2021, pour un taux d'exécution de 99 %, ce qui représente un niveau de réalisation exceptionnel dans la gestion budgétaire de la Ville de Laval.

Cette augmentation est quasiment similaire à 2021 où elle était de + 2,9 %, et elle est supérieure à la moyenne d'évolution s'établissant des dépenses du personnel qui s'établit à + 1,5 % entre 2019 et 2022



1.2.1.1. La rémunération du personnel

La rémunération du personnel comprend les personnels titulaires (20,9 M€), les personnels non titulaires (4,2 M€) et les apprentis (0,09 M€).

Par rapport à 2021 ces dépenses sont en augmentation de + 1M€, soit + 4,3% au total.

Les principaux facteurs d'évolution en 2022 sont expliqués comme suit :

- Impact Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 0,25 M€
- Revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C (mesure nationale) : 0,175 M€
- Mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} mars 2022 : 0,508 M€

1.2.1.2. Les charges sociales

Les charges sociales, qui s'élèvent à 9,8 M€, progressent de 0,118 M€ soit une hausse de + 1,2 %.

1.2.1.3. Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel se composent principalement de la médecine du travail (0,13 M€), et des personnels extérieurs (0,42 M€). Pour ces derniers, les dépenses sont ventilées entre les activités des maisons de quartier animées par du personnel du PEPS53 (0,06 M€), et des mises à disposition de Laval Agglomération (0,36 M€). Ces mises à disposition concernent les agents du service de l'eau pour la compétence EP, de l'urbanisme opérationnel, et le service commun Cabinet créé en 2021.

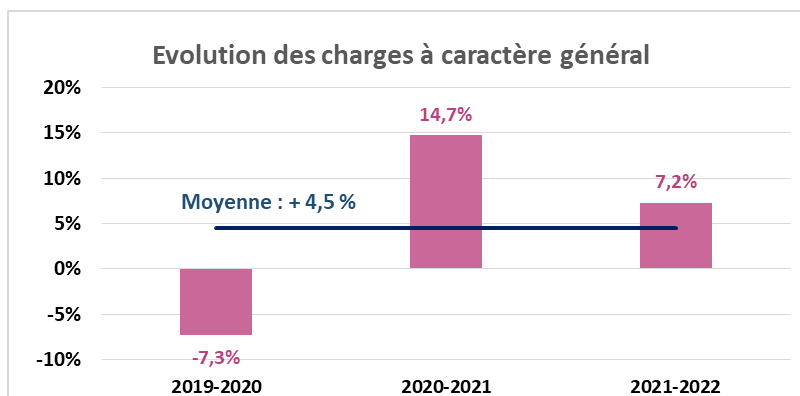
Par rapport à 2021, ces dépenses sont en diminution de - 0,099 M€, soit -13,8%. Elle résulte essentiellement d'une évolution de charges moins importante en 2022, tant pour la médecine du travail, - 0,046 M€ que du remboursement du personnel extérieur - 0,041 M€.

1.2.2. Les charges à caractère général

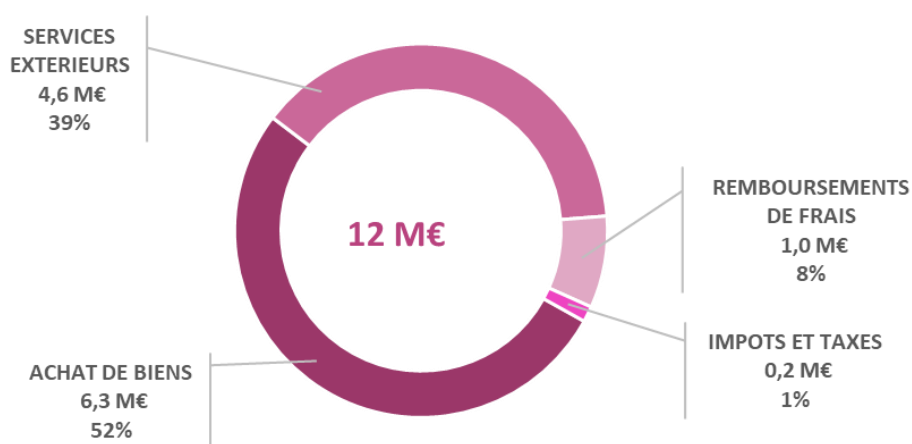
en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
ACHATS DE BIENS	6 340	6 288	99%	5 605	683	12,2%
ENERGIES	3 064	3 221	105%	2 801	420	15%
DENREES ALIMENTAIRES	1 236	1 242	100%	1 205	38	3%
PRODUITS D'ENTRETIEN	161	156	97%	162	-6	-4%
FOURNITURES	1 423	1 217	85%	965	251	26%
PETIT EQUIPEMENT	456	452	99%	472	-20	-4%
SERVICES EXTERIEURS	5 114	4 617	90%	4 729	-112	-2,4%
LOYERS ET CHARGES	284	249	88%	230	18	8%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	693	693	100%	670	23	3%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	371	342	92%	370	-27	-7%
PRESTATIONS DE SERVICES	556	561	101%	478	83	17%
LOCATIONS MOBILIERES	351	346	98%	430	-85	-20%
ASSURANCES	269	264	98%	237	27	11%
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	195	200	102%	191	9	5%
HONORAIRES	641	357	56%	336	21	6%
TRANSPORT	229	226	99%	136	91	67%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	78	69	88%	59	10	17%
AUTRES	1 447	1 312	91%	1 593	-281	-18%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	942	956	102%	718	239	33,2%
LAVAL AGGLOMERATION	933	920	99%	668	252	38%
BUDGETS ANNEXES	0	0	s.o.	6	-6	s.o.
AUTRES	9	37	s.o.	43	-7	-15%
IMPOTS ET TAXES	163	163	100%	162	1	0,5%
TAXES FONCIERES	154	154	100%	152	2	1%
AUTRES	9	9	101%	10	-1	-14%
TOTAL	12 559	12 025	96%	11 214	811	7,2%

En 2022, les charges à caractère général se sont élevées à 12 M€. Elles se composent à 52 % des achats de biens (6,3 M€), à 39 % des services extérieurs (4,6 M€) et à 8 % des remboursements de frais (1 M€).

Les charges à caractère général progressent significativement de + 0,811M€, soit + 7,2 %. Cette augmentation est supérieure à l'évolution moyenne constatée depuis 2019 (+ 4,5 %), sachant que l'évolution 2021 avait un caractère exceptionnel (forte augmentation des charges entre 2020 et 2021, + 14,7 % en lien avec le redémarrage de l'activité suite au COVID).

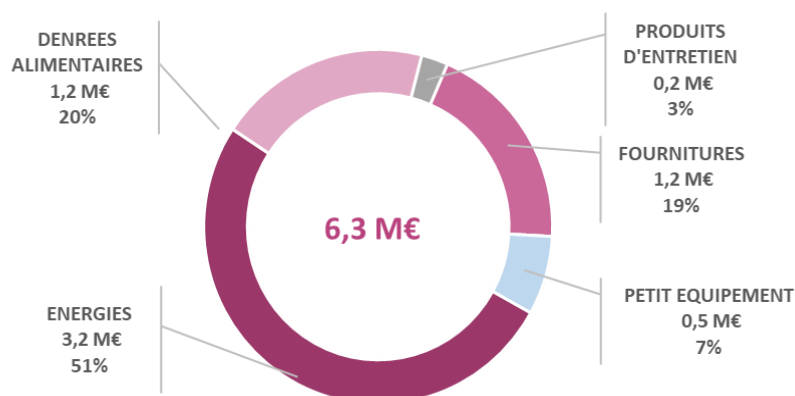


En 2022, le montant des achats et charges externes est de 227 € par habitant pour la ville de Laval (+15€ par habitant comparativement à 2021), contre 255 € pour les 3 autres collectivités régionales et 305 € concernant la moyenne nationale de la strate (+29 € par habitant comparativement à 2021). Ces charges sont donc toujours plus faibles. De plus, elles évoluent moins vite qu'au niveau national.



1.2.2.1. Les achats de biens

Les achats de biens s'élèvent en 2022 à 6,3 M€ et se composent à 50 % des dépenses d'énergies, 3,2 M€, à 20 % des denrées alimentaires, 1,2 M€, à 19 % des fournitures, 1,2 M€ (17 %) et à 7 % des petits équipements 0,5 M€.



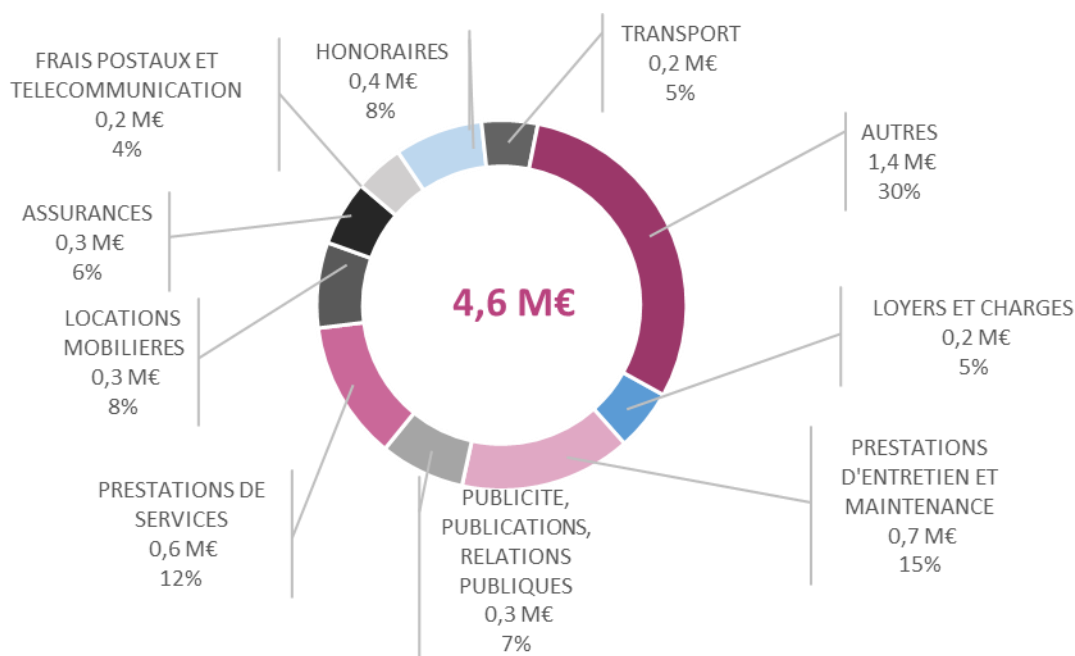
Par rapport à 2021, les achats de biens sont en augmentation de 12,2 % et s'affichent à un niveau inédit. Les dépenses d'énergie progressent de + 0,42 M€, soit + 15 %, en lien avec l'explosion des coûts de l'énergie constaté depuis le 2^{ème} trimestre 2022 (conflit Ukrainien, tensions géo-politiques avec la Russie notamment).

Il est à noter l'augmentation contenue des denrées alimentaires + 0,038 M€, soit + 3%, ce qui est satisfaisant au regard du niveau de l'inflation constatée sur l'alimentation en 2022 (+14,8 % selon l'INSEE).

L'augmentation des dépenses en fournitures est significative au regard de l'année 2021, + 0,251M€, soit + 26 % mais elle se situe très en deçà des prévisions budgétaires 2022. En effet, le montant de la dépense totale s'élève à 1,217 M€ alors que le BP 2022 prévoyait pour cette ligne budgétaire 1,423M€.

1.2.2.2. Les services extérieurs

Les services extérieurs ont représenté en 2022 un budget de 4,6 M€. Ils comprennent à hauteur de 15 % les prestations d'entretien et maintenance pour 0,7 M€, à 5 % les loyers et charges pour 0,2 M€, à 12 % les prestations de services pour 0,6 M€, à 8 % les locations mobilières pour 0,3 M€, à 8 % les honoraires pour 0,4 M€, 7 % les publicités, publications pour 0,3 M€, à 8 % les honoraires pour 0,4 M€ et à 4 % les frais postaux et de télécommunications pour 0,2 M€.



Les services extérieurs, 4,6 M€, connaissent une baisse de -2,4% par rapport à 2021. Les évolutions des lignes de crédits au sein de ce regroupement de dépenses sont disparates.

Augmentation significative des :

- Prestations de services, 0,561 M€, en 2022, soit une progression de +17,4% (= 83 m€) Ces prestations comprennent, comme tous les ans, le contrôle du stationnement payant pour 88 % à hauteur de 0,491 M€ et en dépenses nouvelle une prestation d'interim pour la cuisine centrale de 25 m€ et une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la gestion immobilière et foncière de la ville de LAVAL pour un montant de 40 m€.
- Nouveau marché d'assurances, 264 m€ de cotisations réglées en 2022, correspondant à une hausse de + 11,4 % (+ 27 m€ comparativement à 2021)
- Transport, 226 m€, soit une augmentation de + 66,7% (+91 m€), conséquence de l'explosion des coûts de l'énergie. Ces transports concernent : 20% transports périscolaires publics, 10% transports périscolaires privés; 19 % les transports des écoles publiques, 11% les transports des écoles privées, 24 % les transports des centres de loisirs.

1.2.2.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais portent essentiellement sur le bilan des services mutualisés qui en représentent 96 %. Ce coût remboursé à Laval Agglomération de 0,920 M€ en 2022, a augmenté significativement entre 2021 et 2022, + 37,7%, soit + 0,252 M€ de charges. Il se répartit essentiellement comme suit : 89%, soit 0,822 M€, de dépenses liées au bilan de la mutualisation 2021, 5 % résultants du remboursement du coût des travaux EP réalisés par le service intercommunal de l'eau pour le compte de la ville de Laval, soit 0,047 M€, et 4% de remboursement de frais liés au Système Informatique soit 0,037 M€

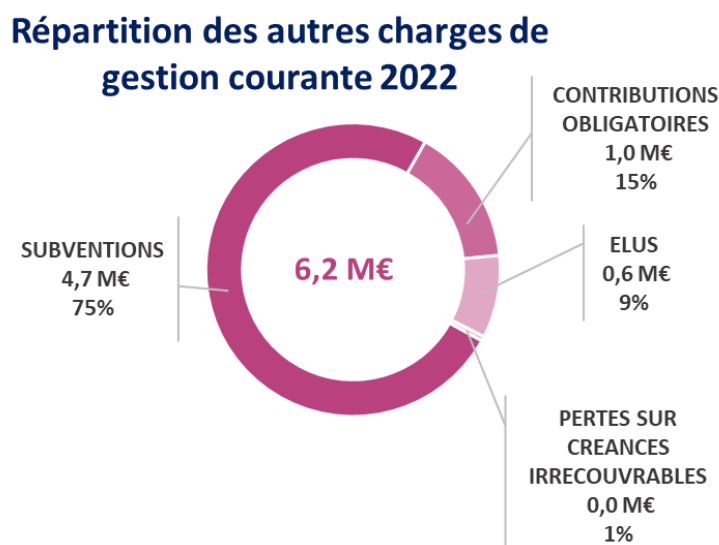
1.2.2.4. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes concernent essentiellement la taxe foncière payée par la ville pour certains de ses bâtiments. La charge constatée en 2022, soit 0,154 M€ est équivalente au coût 2021.

1.2.3. Les autres charges de gestion courante

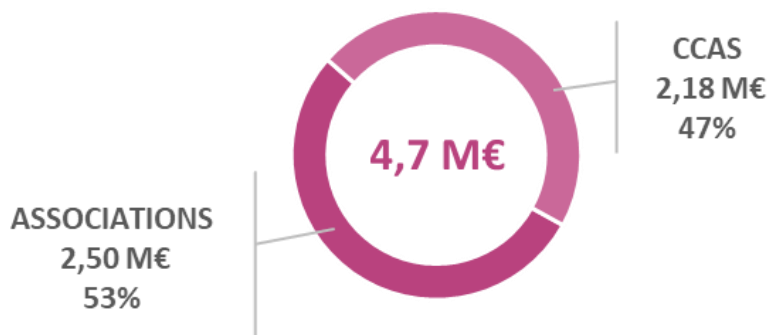
en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
SUBVENTIONS	4 756	4 682	98%	4 571	111	2%
ASSOCIATIONS	2 574	2 500	97%	2 408	92	4%
CCAS	2 182	2 182	100%	2 163	19	1%
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 032	951	92%	970	-18	-2%
ECOLES PRIVEES	1 006	921	92%	950	-29	-3%
COMMUNES	8	11	142%	2	9	386%
SYNDICAT BASSIN DU VICOIN et SPA	18	19	108%	18	2	s.o.
ELUS	593	569	96%	542	27	5%
INDEMNITES	440	443	101%	436	8	2%
CHARGES SOCIALES	140	114	81%	99	15	15%
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	13	11	88%	7	4	64%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	31	31	101%	25	6	23%
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	20	16	79%	15	0	2%
CREANCES ETEINTES	11	15	s.o.	10	6	57%
TOTAL	6 412	6 233	97%	6 108	125	2%

Les autres charges de gestion courante, 6,2M€ en 2022, se composent à 75 % des subventions (4,7 M€), à 15 % des contributions obligatoires (1 M€), à 9% des dépenses relatives aux élus (0,6 M€) et à 1 % des pertes sur les créances irrécouvrables (31 m€).



1.2.3.1. Les subventions

Les subventions, 4,7 M€ en 2022, comprennent à 53 % celles versées aux associations, 2,5 M€ et à 47 %, la subvention au CCAS, 2,18 M€.



Par rapport à 2021, elles progressent de + 2 %, du fait de l'augmentation des subventions aux associations de + 0,092 M€, soit + 4%, la subvention au CCAS étant quasiment stable, + 1%, soit + 0,019 M€.

1.2.3.2. Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires comprennent quasi exclusivement les contributions versées aux écoles privées (97 %) qui représente 0,92 M€. Elles sont en légère diminution en 2022 (- 2 %) du fait d'une légère diminution des effectifs dans les écoles élémentaires privées. Les contributions aux communes au titre des élèves lavallois scolarisés dans leur commune progressent de + 9m€ pour s'élever à 11 m€ en 2022.

1.2.3.3. Les dépenses relatives aux élus

Les dépenses relatives aux élus (0,569 M€) comprennent les indemnités (0,443 M€), les charges sociales (0,114 M€) et les frais de mission et de formation (0,011 M€).

1.2.3.4. Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent en 2022 à 0,031 M€.

1.2.4. Les charges financières

en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
INTERETS	1 477	1 425	96%	1 497	-72	-5%
INTERETS ECHUS	1 462	1 428	98%	1 541	-113	-7%
INTERETS NON ECHUS	15	-3	s.o.	-43	41	-94%
AUTRES	1 122	1 141	102%	1 193	-52	-4%
JAMBE PAYEUSE SWAP	17	42	s.o.	55	-13	-24%
INDEMNITE DEPFA	1 095	1 094	100%	1 094	0	0%
INDEMNITES RESILIATION SWAP	0	0	s.o.	0	0	#DIV/0!
AUTRES	10	6	55%	44	-39	-88%
TOTAL	2 599	2 566	99%	2 691	-124	-5%

Les charges financières, 2,7 M€ en 2022, reculent de 0,124 M€ par rapport à 2021, soit - 5 %, en raison de la politique de diminution de l'encours de la dette poursuivie en 2022, telle que décidée par la nouvelle équipe municipale.

Le poids des charges financières s'élève à Laval à 49 € par habitant contre 30 € pour la strate nationale.

Il est à nouveau rappelé que conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la ville versera, jusqu'en 2025, une annuité d'un montant de 1,094 M€.

1.2.5. Les dépenses exceptionnelles et provisions

en milliers d'euro	BP 2022	CA 2022	Taux exécution	CA 2021	Evolution	Evo. %
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	484	440	91%	499	-59	-12%
BUDGET PARKING	484	440	91%	493	-53	-11%
AIDES AUX FAMILLES	0	0	s.o.	6	-6	-100%
PROVISIONS	142	141	99%	28	113	400%
PROVISIONS POUR RISQUE	119	119	100%	0	119	#DIV/0!
PROVISIONS POUR CLIENT DOUTEUX	15	19	s.o.	0	19	#DIV/0!
PROVISIONS POUR CET	8	4	s.o.	0	4	#DIV/0!
AUTRES	100	60	61%	111	-51	-46%
TITRES ANNULES	17	15	s.o.	6	8	124%
INDEMNISATION PARC STATIONNEMENT	30	23	1	31	-8	-27%
AUTRES	40	11	0	34	-23	-69%
CENTRE DE VACCINATION	13	13	1	40	-28	s.o.
TOTAL	726	641	88%	638	3	0,5%

En 2022, les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 0,641 M€. Elles comprennent notamment:

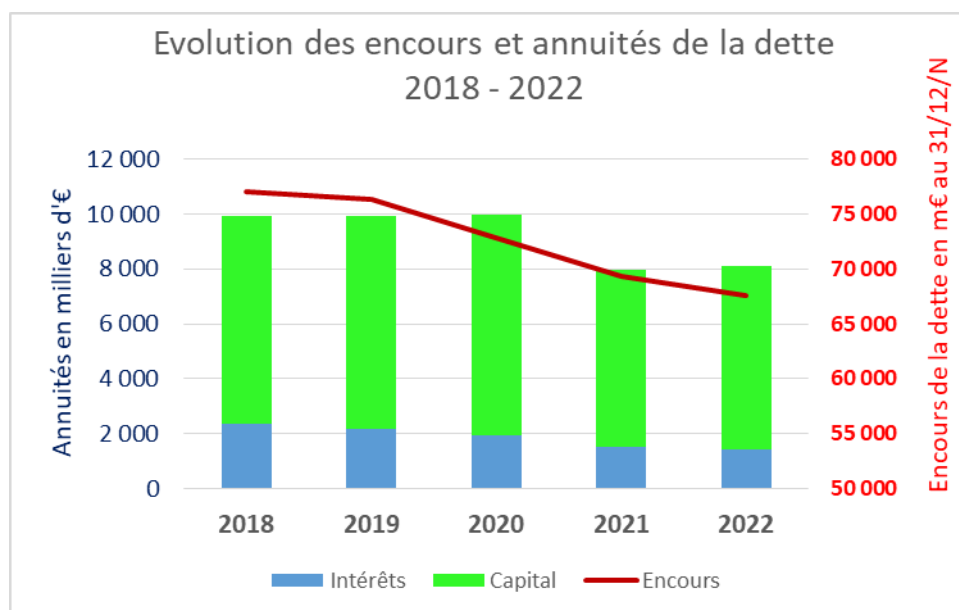
- La subvention au budget annexe « parking », 0,440M€ en 2022, permet d'assurer le remboursement de l'emprunt souscrit par sur ledit budget, ce dernier n'étant pas en mesure d'autofinancer cette dépense. Elle diminue exceptionnellement de 0,053 M€ pour s'ajuster au fonds de roulement constaté au 01/01/2022 et éviter un suréquilibre non justifié.

- L'équipe municipale poursuit sa volonté de provisionner le remboursement que la Ville devra opérer auprès de l'Etat suite à la vente des propriétés foncières du quartier Ferrié (reversement de la moitié des prix de cessions des biens aménagés par la Ville et cédés à l'origine par l'Etat à l'€ symbolique). Ce nouveau provisionnement s'élève à 0,119 M€ en 2022, soit une provision totale réalisée de 0,802 M€ au 31/12/2022.

- Le reversement d'une partie de la subvention perçue par l'Agence Régionale de Santé à la coordination médicale du centre de vaccination (0,013 M€).

2. LA DETTE

2.1. Poursuite du désendettement de la Ville



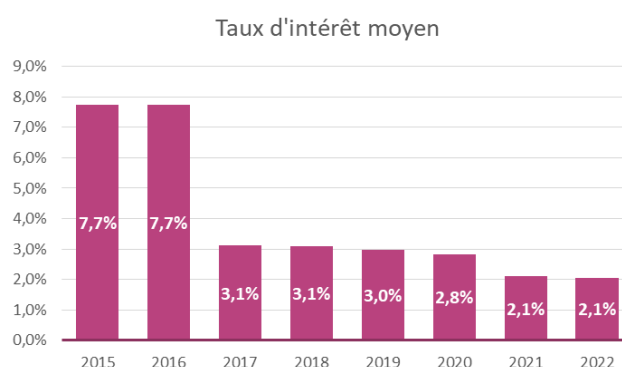
L'endettement de la Ville de Laval demeure important mais il tend à se résorber de manière significative.

L'encours de la dette s'élève à 67,6 M€ au 31/12/22.

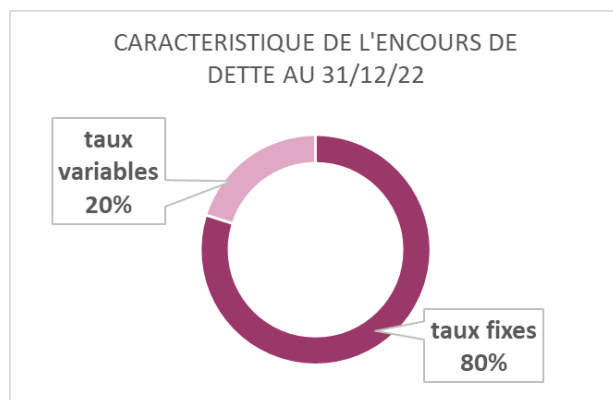
Il est à noter que le niveau de remboursement du capital des emprunts par habitant, 129 € en 2022, tend à s'aligner progressivement avec les collectivités de la même strate sur le plan national, ces dernières présentant un montant de 136 €/habitant.

2.2. Une dette "sécurisée"

Le taux d'intérêt moyen se maintient à 2,1 % en 2022, à un niveau identique à 2021.



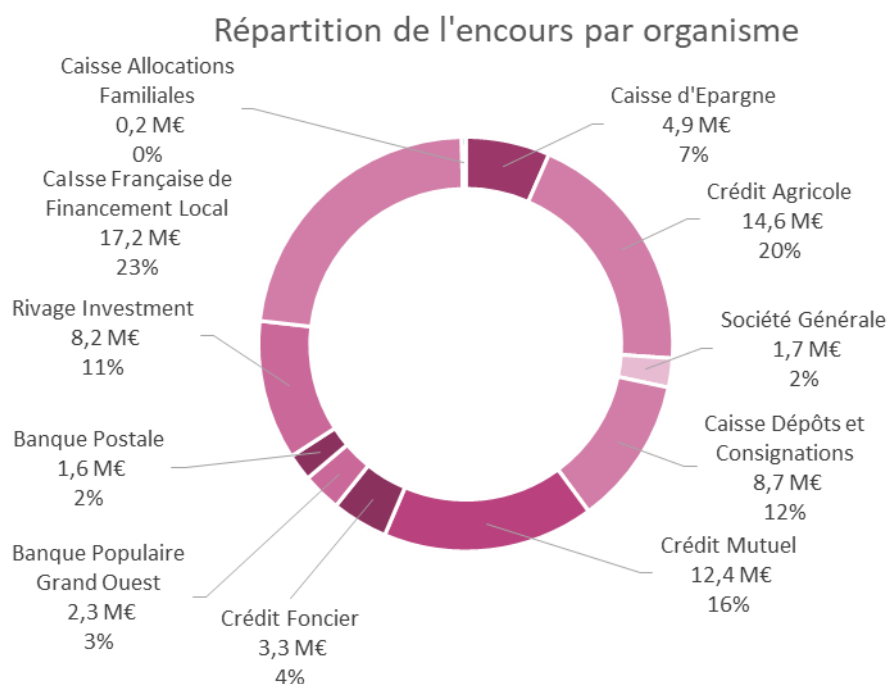
Il convient de souligner la composition de l'encours de la dette, principalement à taux fixe, caractéristique rassurante, permettant de stabiliser les variations de charges financières.



98 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1A de la classification Gissler. 2 % appartiennent à la catégorie B2 du fait d'un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois mais plafonné à 6,47 %.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- la Caisse Française de Financement Local (23 %),
- le Crédit Agricole (20 %),
- le Crédit Mutuel (16 %),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (12 %).



Il est également rappelé qu'en novembre 2020, il a été mis fin au dernier swap qui liait la commune à DEPFA Bank. Il était classé en catégorie B1 selon la charte Gissler. Cette opération s'est traduite par une diminution de 66 % des intérêts payés au titre des contrats de swap

2.3. Caractéristiques des nouveaux prêts contractés en 2022 pour 5M€

Anticipant des remontées des taux d'intérêts, la Ville a souhaité profiter de propositions bancaires encore très attractives en 2022. A ce titre, elle a saisi l'opportunité de 5 M€ de nouveaux prêts.

1. 500 000 € à un taux fixe 1,75 % sur 20 ans avec des échéances trimestrielles
2. 1 000 000 € à un taux fixe 1,72 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles
3. 2 000 000 € à un taux fixe 1,62 % sur 20 ans avec des échéances trimestrielles
4. 1 500 000 € à un taux fixe 1,73 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles
5. Un 5ème emprunt a été signé en 2022 pour un montant de 2 290 000 € à un taux fixe 1,76 % sur 20 ans avec échéances trimestrielles, en anticipation des besoins de financement du chantier de rénovation de la place du 11-novembre pour 2023. Cet emprunt sera débloqué en 2023.

Il convient de souligner qu'après intégration de ces nouveaux emprunts de 5M€ réalisés en 2022, la ville de Laval de désendette de 1,75 M€ sur cette même année.

3. LES INDICATEURS DE GESTION

3.1. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évaluation de la santé financière d'une collectivité repose sur quatre soldes intermédiaires de gestion :

- L'excédent brut courant qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant ;
- L'excédent de gestion qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, hors intérêt. Par rapport à l'excédent brut courant, il tient compte de l'exceptionnel ;
- La capacité d'autofinancement (CAF) brute qui correspond à la différence entre les produits et charges de fonctionnement. Par rapport à l'excédent de gestion, elle tient compte des intérêts de la dette,
- La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la CAF brute réduit du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à ce qui peut être affecté au financement des investissements.

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élève à un niveau inédit de de 67,5 M€. Elles ont augmenté de + 3,8 M€ par rapport à 2021, soit + 5,9 %. La reprise de l'activité des services est notable, la taxe sur le foncier bâti conserve une dynamique satisfaisante et la collectivité bénéficie toujours de la très bonne tenue des droits de mutation à titre onéreux grâce à un marché de l'immobilier particulièrement dynamique.

Concomitamment, les dépenses de fonctionnement, 56,8 M€, ont également progressé de + 1,8M€ par rapport à 2021, soit + 3,3 % et donc moins vite que l'augmentation des recettes 2022.

Considérant le contexte inflationniste actuel, ces évolutions de charges ont été relativement contenues.

Le travail assidu porté par l'équipe municipale et l'ensemble des services municipaux pour maîtriser l'évolution de dépenses de fonctionnement de la Ville porte ses fruits.

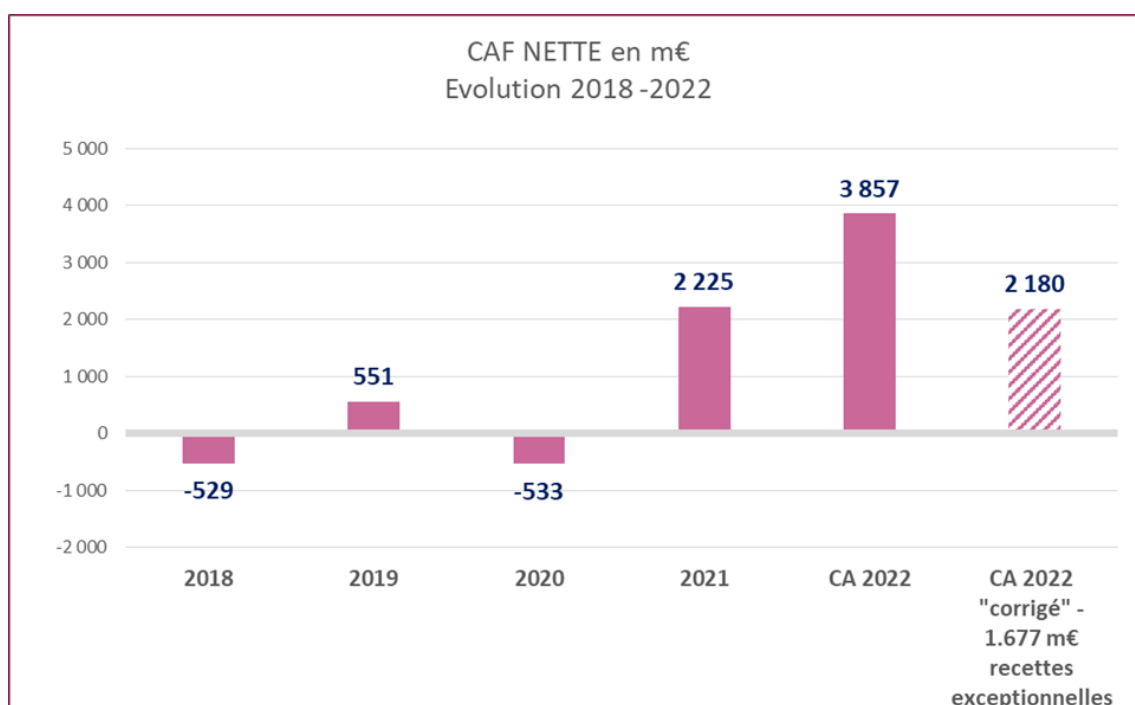
3.2. Le maintien d'une CAF nette satisfaisante mais qui demeure fragile

L'année 2022 se caractérise par la consolidation du bon niveau de CAF brute constatée en 2021, où enfin celle-ci (8,8 M€ en 2021) parvenait à couvrir le remboursement du capital de la dette (6,5 M€ en 2021). La CAF brute 2022 s'affiche à un niveau historique de 10,6 M€ et couvre sans difficulté le remboursement du capital de la dette de 6,8 M€.

La ville de Laval réduit les écarts de CAF brute par habitant, 205 € en 2022 contre 220 € à l'échelle nationale pour les communes de la taille de Laval.

La CAF nette suit la même tendance et affiche également un niveau historique de 3,857 M€.

Toutefois, il convient d'envisager dans un souci de qualité et d'expertise comptable de retraiter les recettes de nature exceptionnelle constatées en 2022 pour un montant de 1,7M€ (point 1.1.5 du présent rapport)



Après retraitement, la CAF nette 2022 s'élève donc à 2,18 M€, ce qui représente une différence significative au regard du CA 2022 officiel, présentant une CAF nette de 3,857 M€.

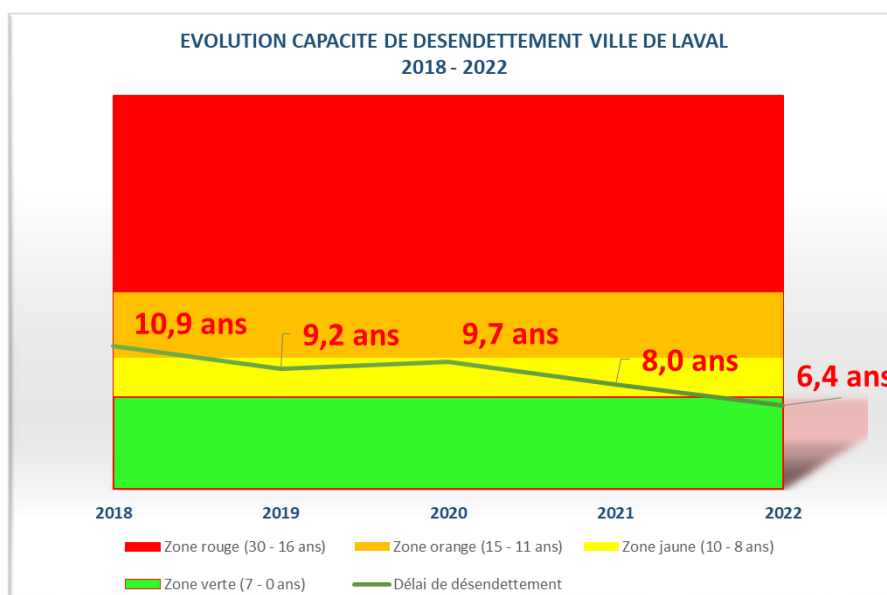
En conclusion, le niveau de la CAF nette se maintient donc au regard des résultats 2021, ce qui reste positif dans le contexte inflationniste actuel. Il convient d'ajouter que ce niveau satisfaisant de CAF nette ne peut être garanti pour l'avenir. Il demeure fragile au regard de l'envolée des prix de l'énergie comme des dépenses contraintes ainsi que des mesures nationales de revalorisation salariale dans la fonction publique.

3.3. Une capacité de désendettement pour la première fois sous le seuil d'alerte

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année que mettrait la collectivité à se désendetter si elle consacrait l'intégralité de sa CAF brute au remboursement de la dette.

Une durée inférieure à 7 ans témoigne d'une situation financière saine. La commune, après avoir connu des niveaux très inquiétants, jusqu'à 41 ans en 2001 voire 56 ans en 2015, aurait mis, au 31 décembre 2022, 6,4 ans pour se désendetter contre 8 ans un an auparavant.

Cette évolution est le reflet de l'amélioration des résultats de la commune (une dynamique fiscale couplée à une maîtrise des charges) et de son effort de désendettement.



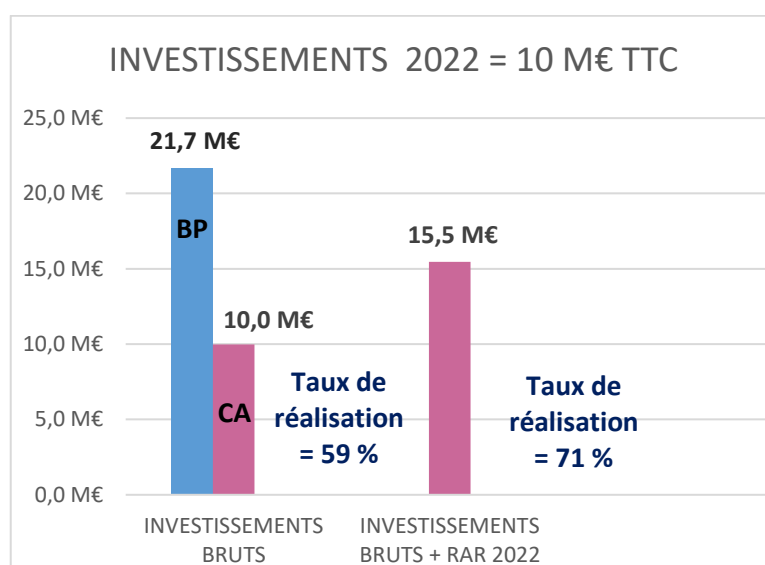
4. LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

4.1. Des investissements à la hausse

Conformément au projet de mandat de dynamiser la politique d'investissement de la ville de Laval, 10 M€ de travaux ont été réalisés en 2022.

En 2022, il est constaté un différentiel notable entre les prévisions budgétaires, 17 M€ et les réalisations, 10 M€, correspondant à un taux de réalisation de **59 %**.

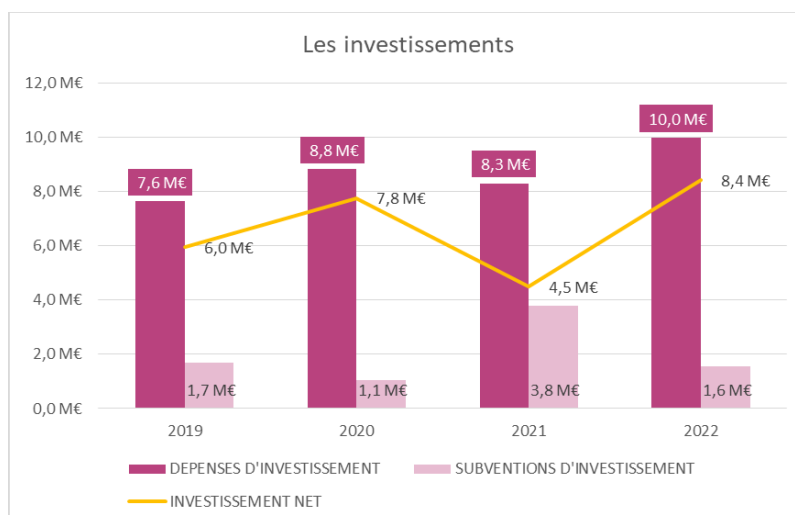
De même, ce niveau reste relativement faible au regard des collectivités régionales 193 € par habitant pour la ville de Laval comparativement au 293 €/ habitant sur le plan régional et 412 € / habitant sur le plan national.



Pour autant, il est constaté une amélioration de ce taux de réalisation comparativement à l'année 2021 où il s'établissait à 52 %.

En intégrant les restes à réaliser 2022 de 5,5M€, le montant consolidé des investissements s'élève à 15,5 M€ correspondant à un taux d'exécution valorisé de **71 %**.

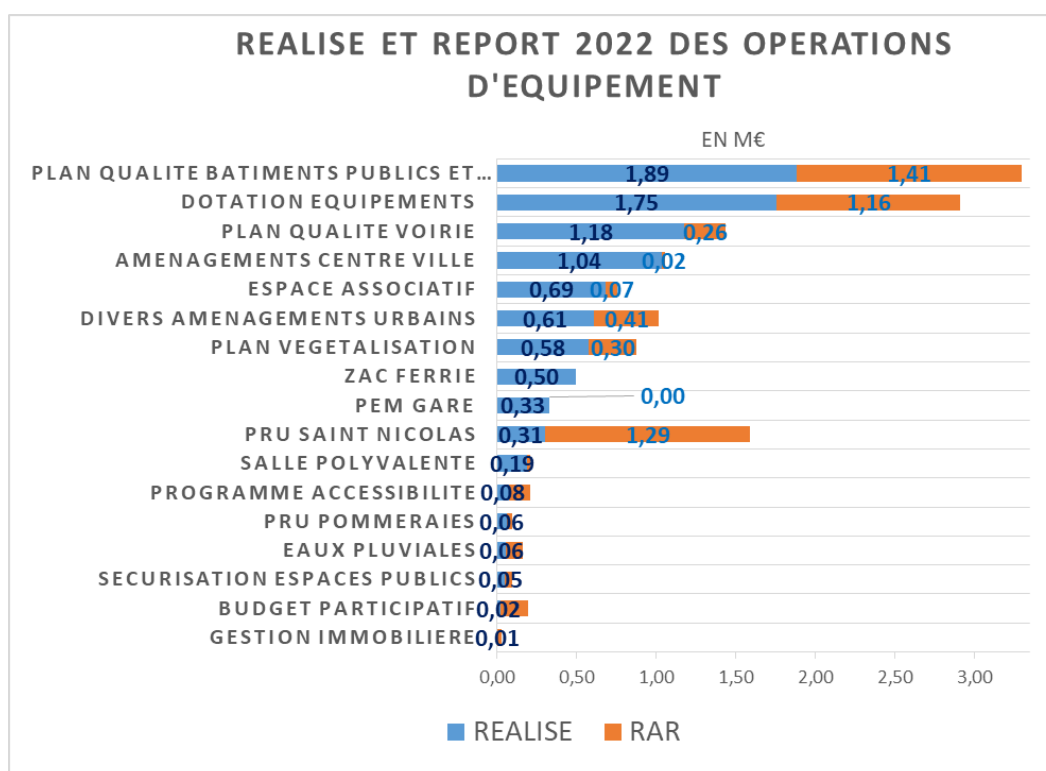
Ces 10 M€ s'inscrivent également dans une hausse significative et régulière des investissements réalisés depuis 2019.



En déduisant les subventions d'investissements perçues en 2022, 1,6M€, le niveau d'investissement net s'élève à 8,4 M€.

Il est à noter la diversité de ces investissements de ces chantiers qui s'inscrivent dans la volonté de :

- Améliorer le cadre de vie des Lavallois
- Favoriser la participation des Lavallois à la vie de la cité
- Transformer et favoriser l'attractivité de la ville de Laval
- Accompagner l'action publique au service des transitions sociétales



- 7 plans qualité ont été définis pour rénover un patrimoine municipal souvent très dégradé par manque d'entretien régulier et réduire progressivement les émissions carbone de la collectivité. A ce titre en 2022, 3,3 M€ de travaux ont été réalisés et/ou engagés.

		en m€
5003-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS CULTURELS	0	20 643
5004-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	96 317
5005-PLAN QUALITE ECOLES	3 286	42 755
5006-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	0	44 199
5007-PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE	1 323 735	2 947 180
5027-ECONOMIES D'ENERGIE	25 715	25 715
5031- RENOVATION ECOLES	57 175	120 422
TOTAL		3 297 232

Il est à noter la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux permettant de définir un schéma directeur associé à un plan pluri-annuel d'investissements pour 391 m€

- La Ville a également investi dans ses équipements pour 1,7 M€ dont :
 - Vêtements de travail : 0,184 M€

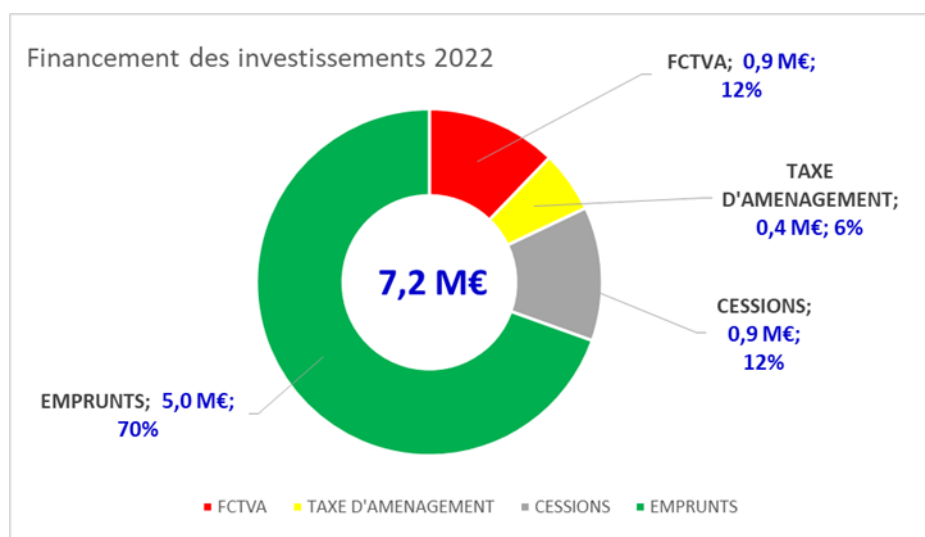
- Equipements informatiques : 0,704 M€ dont 0,368 M€ pour les écoles
- Véhicules : 0,050 M€

Enfin l'exercice 2022 a vu la poursuite de chantiers majeurs pour l'avenir de la ville : le renouveau de la place du 11 novembre (1,060 M€), la ZAC Ferrié (0,5 M€), la rénovation urbaine du quartier de Saint-Nicolas (1,6 M€).

Il convient également de rappeler que la commune participe annuellement depuis 2021 au financement du nouveau conservatoire de musique et de danse, le Quarante, à hauteur de 0,6 M€, par un prélèvement de 15 ans sur son attribution de compensation.

4.2. Le financement des investissements

En 2022, la ville de Laval a financé ces investissements nets de 8,4 M€ à hauteur de 70 % par l'emprunt, 5 M€, 12% par le FCTVA 0,9 M€, 12 % par le produits des cessions immobilières, 0,9 M€ et 6 % par la taxe d'aménagement



Le FCTVA, 0,9M€ en 2022, correspond au reversement de la part de TVA acquittée sur les investissements réalisés l'année précédente. Il dépend donc du niveau des investissements réalisés en 2021.

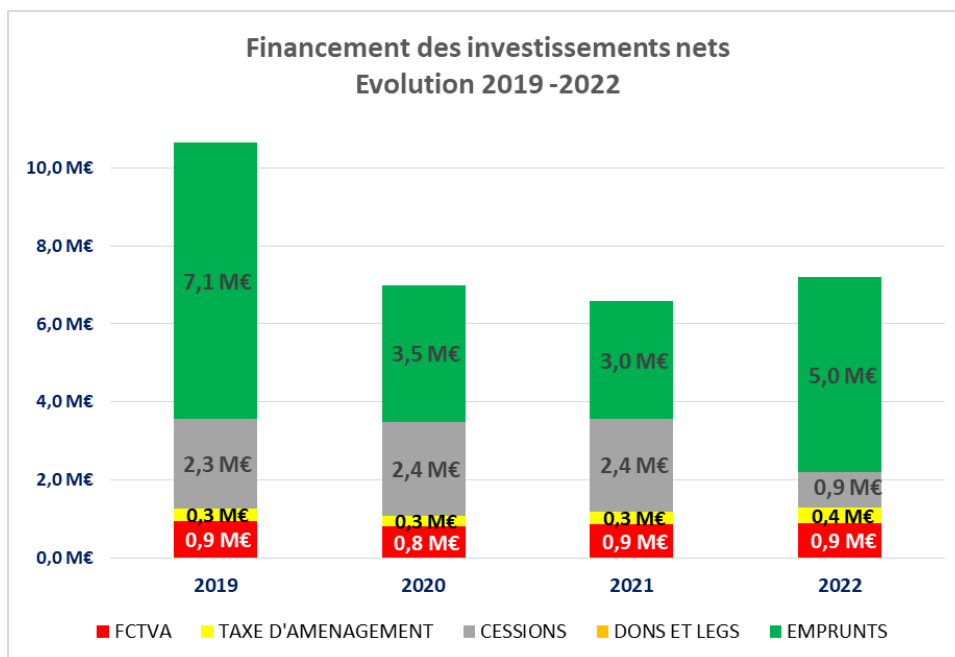
La taxe d'aménagement, 0,400 M€, connaît une hausse significative de + 0,1M€ comparativement à 2021 et précédemment.

Cessions : La commune a réalisé plusieurs cessions pour un montant de 0,422 M€ avec principalement :

- Bâtiment 14 quartier Ferrié (0,370 M€) –
- Vente terrain rue Vincent Auriol (0,028 M€) –

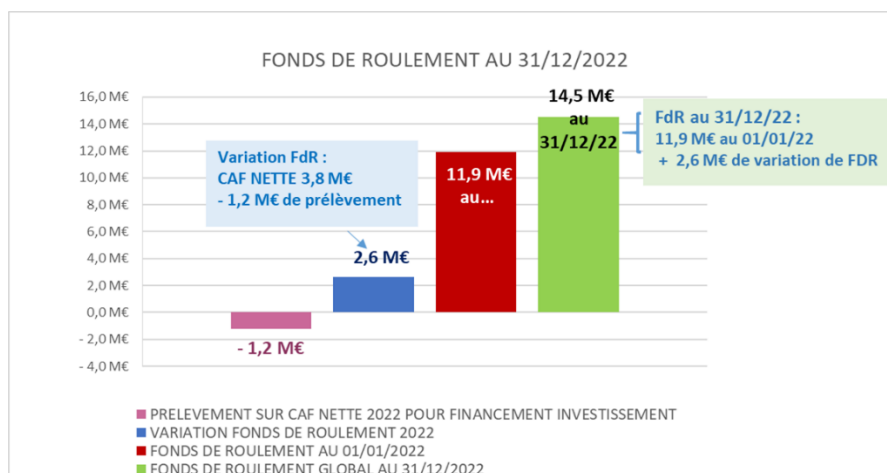
A ces cessions s'ajoute le complément de prix de l'espace Saint Julien perçu pour un montant de 0,478 M€. Le montant des cessions est moins élevé que les années précédentes (-1,5M€ annuels).

Emprunts : comme précédemment exposé, les élus de la ville de Laval ont choisi de recourir à hauteur de 5 M€ afin de profiter des offres de prêts à des taux d'intérêts encore attractifs. Le recours à l'emprunt est donc volontairement plus important que les années passées.



En 2022, les emprunts et ressources propres d'investissement se sont élevés à 7,2 M€. Le montant des investissements nets à financer s'établissant à un total de 8,4 M€, le différentiel a été autofinancé pour un montant de 1,2M€ grâce à la CAF nette.

4.3. Un niveau de fonds de roulement intéressant au 31/12/2022



Considérant :

1. La variation de fonds de roulement positif généré en 2022, à savoir + 2,6M€
2. Le niveau de fonds de roulement au 01/01/2022 de 11,9 M€

Il en résulte donc un excédent global de clôture ou fonds de roulement au 31/12/2022 de 14,5 M€

5. LE BUDGET ANNEXE (BA) PARKING

5.1. Synthèse financière

En 2022, seuls 0,007 M€ ont été perçus au titre des redevances d'occupation du domaine public (0,002 M€ et 0,0057 M€ de redevance de contrôle).

Il est rappelé que les redevances de stationnement sur parcs barrières sont déclenchées en fonction des seuils de chiffre d'affaires atteint en N-1. Ces derniers n'ayant pas été atteint en 2021 (aurait supposé un chiffre d'affaire supérieur à 0,860 M€ indexés), aucune redevance n'a donc été perçue à ce titre.

Les recettes d'exploitation 2022 du BA parking demeurent donc à un niveau moindre que ceux constatés jusque'en 2020.

De plus, la subvention d'exploitation annuelle versée par le budget principal, 0,44 M€ en 2022, et destinée à permettre au budget annexe de couvrir partiellement l'annuité de la dette le concernant (0,513 M€), a été volontairement ajustée à la baisse (- 0,053 M€ par rapport à l'année 2021). En effet, dans un souci de bonne gestion, l'équipe municipale a estimé qu'il n'était pas utile de verser un trop haut niveau de subvention, considérant qu'il était possible de financer le différentiel restant à couvrir en prélevant sur le fonds de roulement disponible au 01/01/2022 (0,698 M€)

Au final, la CAF nette s'avère négative de - 0,065 M€

La collectivité ayant procédé également à des investissements matériels (changement horodateurs) pour 0,035 M€, le besoin ou variation en de fonds de roulement s'élève à - 0,1 M€.

L'excédent global de clôture s'élève donc au 31/12/2022 à 0,598 M€ (0,698 M€ - 0,1M€)

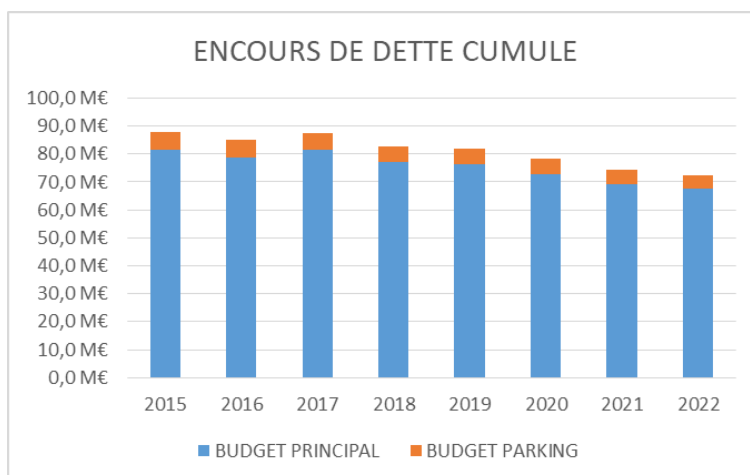
en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Subvention d'exploitation	572	475	407	336	359	329	493	440
+ Redevance concessionnaire	11	54	114	173	141	160	7	8
= Produits fonctionnement courant	583	529	521	509	500	489	500	448
- Charges fonctionnement courant	0	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent brut courant	583	529	521	509	500	489	500	448
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	37	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent de gestion	546	529	521	509	500	489	500	448
- Intérêts de la dette	237	220	211	200	191	176	164	168
= CAF brute	309	309	310	309	309	313	336	279
- Remboursement de capital	247	259	272	285	298	313	328	344
= CAF nette	62	50	38	25	11	0	8	-65

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF nette	62	50	38	25	11	0	8	-65
+ Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	62	50	38	25	11	0	8	-65
- Dépenses d'investissement	0	6	0	0	0	0	43	35
= Variation excédent de clôture	62	44	38	25	11	0	-34	-100

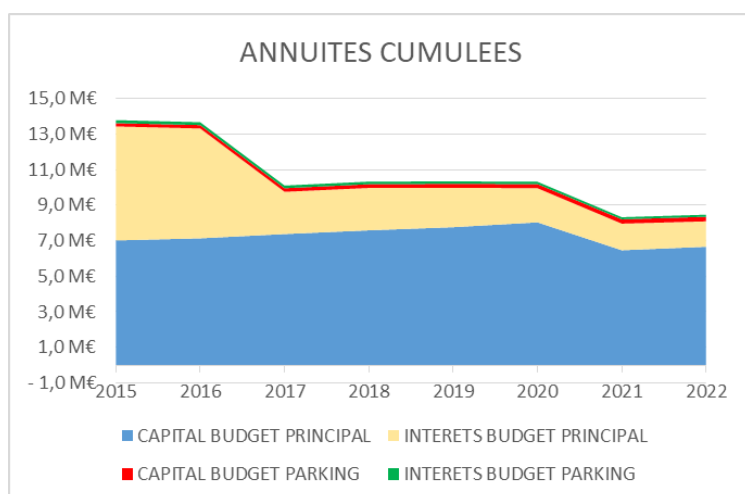
en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent global de clôture n-1	552	614	658	697	721	732	732	698
+ Variation excédent de clôture	62	44	38	25	11	0	-34	-100
= Excédent global de clôture n	614	658	697	721	732	732	698	598
- Reports en dépense	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Reports en recette	0	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	614	658	697	721	732	732	698	598

5.2. Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking

L'encours de la dette du budget parking étant relativement faible, 4,9M€ au 31/12/2022, il représente peu de poids dans la dette consolidée de la Ville de Laval



L'annuité de la dette du BA parking est peu élevée en proportion de l'annuité du budget principal



5.3. Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2022

EVOLUTION FONDS DE ROULEMENT CONSOLIDE (m€)	FONDS DE ROULEMENT	
	31/12/2021	31/12/2022
BUDGET PRINCIPAL	11 889	14 528
PARKING	698	599
TOTAL 2022	12 587	15 127

Au 31/12/2022, le fonds de roulement consolidé s'élève donc à 15,1 M€